

Département de la Vienne

PLU approuvé le 28-11-2005

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal en date du 28-11-2005

Le Maire

COMMUNE D'ANGLES-SUR-L'ANGLIN

PLAN LOCAL D'URBANISME
ELABORATION

2



RAPPORT DE PRESENTATION
TOME 1
DIAGNOSTIC COMMUNAL

SOMMAIRE

CHAPITRE I : Contexte

I Présentation générale p7

II Evolution démographique p7

1 Une baisse de la population

2 Une prédominance de la population âgée

3 Un retrait dans la taille des ménages

4 Comparatif avec les données cantonales

III Situation du logement..... p9

1 Principales caractéristiques des logements

2 Un bâti ancien qui démarque la commune

3 La demande en logements

IV Les contraintes majeures p10

1 Les servitudes d'utilités publiques

2 Les autres contraintes

V La coordination intercommunale p13

1 La communauté de communes Vals de Gartempe et Creuse

2 Les autres groupements auxquels adhère la commune

CHAPITRE II : Environnement et patrimoine

I Contexte physique p16

1 Note climatique

2 Topographie

3 Géologie et pédologie

4 Hydrographie et qualités des eaux superficielles

II Les milieux naturels représentatifs de la commune p19

1 La vallée de l'Anglin

2 Le bocage et les massifs boisés

3 Le plateau agricole ouvert

III Le paysage à l'échelle du bourg P22

CHAPITRE III : Analyse urbaine

I Evolution et organisation urbaine p28

II Le fonctionnement du bourg P28

1 Une urbanisation « en étoile »

2 Les entités fonctionnelles

3 Fonctionnements et dysfonctionnements urbains

III Morphologie et caractéristiques architecturales P33

1 Le bâti ancien

2 Le bâti récent

IV Patrimoine bâti, culturel et historique p34

1 Histoire d'Angles-sur-l'Anglin

2 Mille ans de patrimoine architectural

3 Le patrimoine non protégé

CHAPITRE IV : Activités et dynamique locale

I Economie p41

1 L'activité artisanale et commerciale

2 L'activité agricole

II Les équipements et le maintien de la vie locale p44

1 Les supports de la vie locale

III Tourisme p45

1 Une offre touristique riche et variée dans le domaine culturel

2 Une activité sportive en lien avec la nature

3 L'hébergement touristique

4 Les projets touristiques

CHAPITRE V : Les réseaux

I Le maillage routier P52

II L'assainissement P52

III Les autres réseaux P52

Préambule

Angles-sur-l'Anglin possède 365 habitants sur une superficie de 1392 hectares soit une densité de 26 habitants au km². Celle-ci se situe en limite Est du département de la Vienne, en contact avec le département de l'Indre soit à environ 45 km de Poitiers.

A ce jour la commune dispose comme document d'urbanisme d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) qui a été approuvé le 12 mars 1981.

L'évolution antérieure de l'urbanisation de la commune se base principalement sur des habitations individuelles le long des voies routières ainsi que d'un lotissement communal « les Petits Breux » en périphérie nord du bourg.

La loi SRU¹ (du 13 décembre 2000) a instauré un document d'urbanisme destiné à mettre en avant le projet de la commune sur lequel s'appuiera ensuite le zonage : il s'agit du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Conseil Municipal a, au vu des nécessités de répondre aux enjeux touristiques, projeté l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU se doit de respecter certains objectifs définis aux articles L110 et L121-1 du Code de l'Urbanisme. Le document d'urbanisme aura à répondre aux objectifs suivants : gérer le sol de façon économe, assurer la protection des milieux naturels et des paysages, favoriser la mixité sociale dans l'habitat ...

En tant que document d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme prend également en compte les différentes lois telles, la loi sur l'eau (conformité en matière d'assainissement), la loi Paysage (protection et mise en valeur des entités paysagères), la loi Barnier sur le traitement des entrées de villes ...

¹ Loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain

Chapitre I

CONTEXTE

Fiche d’identité

Voies routières

Vue aérienne

Carte IGN

I. PRESENTATION GENERALE :

Angles-sur-l’Anglin est une commune rurale qui s’insère dans un paysage bocager le long de la vallée de la rivière l’Anglin.

L’accessibilité de la commune se fait essentiellement par un réseau de voies départementales dont la principale relie Chauvigny à Tournon-Saint-Martin (RD n°2) ; un second axe nord-sud permet de rejoindre la Roche-Posay (RD n°5).

Il est à noter que la route départementale n°2 passe dans le bourg de la commune ; ce dernier par sa configuration ancienne (route étroite, sinueuse, manque de visibilité) subit un engorgement chronique de la circulation en particulier pendant le fort afflux de visiteurs estivants.

La partie nord de la commune est principalement tournée vers la culture intensive alors que le pourtour de la vallée de l’Anglin est quant à lui spécifiquement tourné vers l’élevage et la culture fourragère : il s’agit d’un véritable paysage bocager avec son maillage de haies et ses bois.

Sur le plan touristique, la commune est reconnue comme ayant un attrait certain. Cela est du à la combinaison associant paysage remarquable (les falaises calcaires de la vallée, forte végétation sur les alentours du bourg ...) et la possession d’un riche patrimoine architectural et culturel à travers par exemple les ruines du château, le savoir-faire des Jours d’Angles ou encore la frise sculptée du Roc aux Sorciers.

Cet attrait se confirme chaque année par la visite de plusieurs milliers de touristes qui peuvent bénéficier des commerces présents sur le bourg, des aménagements urbains que réalise la commune au fur et à mesure (à travers le programme Cité de caractère) comme celui de la place centrale, ou encore des offres en hébergement tels que les gîtes ou le camping municipal.

II. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE :

1. Une baisse de la population :

La population Angloise subit, sur les deux dernières décennies, une diminution de 100 habitants passant de 465 habitants en 1982 à 365 habitants en 1999. Ce déficit démographique se traduit par :

- Un nombre de décès toujours très supérieur au nombre des naissances (soit 3.5 fois supérieur) : en 1999, il y avait 76 décès pour 21 naissances.
- Un solde migratoire négatif (- 0.11 %) alors qu’il était encore positif dans les années 80 (+ 0.48%)

Il est également à signaler que :

- Le taux de natalité est en croissance régulière mais reste relativement faible depuis les années 70 : il atteint 5.87 % en 1999.
- Le taux de mortalité demeure élevé (par rapport au canton) et stable avec 21.4 décès pour mille habitants.
- Le taux de variation annuel total (après être passé de – 3.15 % à –1.15% de 1975 à 1990) augmente de nouveau négativement atteignant – 1.65%.

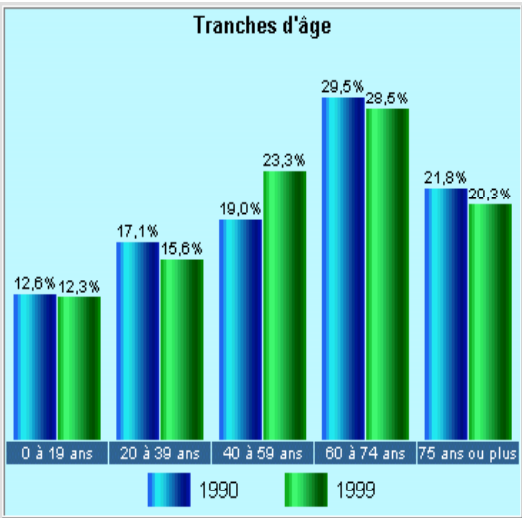
2. Une prédominance de la population âgée :

- L’analyse de la population fait ressortir les éléments suivants :
➤ Une population de plus de 60 ans dominante avec près de 49 % de la population angloise. Il est à signaler que cette tranche d’âge subit une légère baisse (- 1 % en moyenne), ceci est à mettre en relation avec le fort taux de mortalité de 21.24 ‰.

- La tranche des 40-59 ans est en forte augmentation avec un taux à + 4.3 %.

- La population des 20-39 ans est en baisse de 1.5 %, ceci n’est pas à négliger car c’est dans cette tranche d’âge que l’on retrouve les jeunes couples avec enfants qui apportent un certain dynamisme sur la commune.

- La population des 0-19 ans reste, quant à elle, minoritaire avec 12.3 % de la population. Les quelques naissances supplémentaires n’arrivent pas à combler la très légère baisse de cette tranche d’âge.



	1999	
	1990	
	1982	
PSDC		365
		424
		465
	1990-1999	
	1982-1990	
	1975-1982	
Naissances		21
		18
		18
Décès		76
		76
		69
Source INSEE, RGP 1999		
Variation abs pop		-59
		-41
		-116

	1990-1999	
	1982-1990	
	1975-1982	
Taux de natalité ‰		5,87
		5,03
		4,84
Taux de mortalité ‰		21,24
		21,25
		18,54
Fx ann- solde nat ‰		-1,54
		-1,62
		-1,37

3. Un retrait dans la taille des ménages :

Cette taille moyenne des ménages, après avoir été stable sur les recensements de 1982 et 1999, est en légère baisse. Cela se traduit par **des ménages qui sont composés par une ou deux personnes pour plus de 80 % de ceux-ci** (sur un total de 188 ménages).

Les ménages de taille supérieure sont donc en grande minorité : ainsi on ne dénombre aucun ménage de 6 personnes et un seul ménage de 5 personnes. Ces ménages de trois personnes et plus sont ceux qui apportent à la commune les enfants : ceux-ci permettent de maintenir le plus souvent l’école qui reste l’*âme centrale* du village.

4. Comparatif avec les données cantonales :

Les données suivantes peuvent être mises en évidence :

- ➡ Un taux de natalité deux fois plus élevé pour le canton de Chauvigny : soit 10.75 %
- ➡ Un taux de mortalité du canton très inférieur à celui de la commune : 12.82% et 21.24% respectivement.
- ➡ Une population cantonale en augmentation avec un taux de variation annuel de + 0.87% (- 1.65 % pour Angle-sur-l’Anglin)
- ➡ Des tranches d’âge relativement bien équilibrées sur le canton, il est à signaler que :
 - 48% de la population cantonale est âgée moins de 39 ans au lieu de 28% pour la commune.
 - 28% de la population cantonale est âgée de plus de 60 ans au lieu de 50% pour la commune.
- ➡ 35% des ménages du canton sont composés de trois personnes et plus contre seulement 19.7% des ménages anglois. Cela se traduit par une taille moyenne supérieure des ménages à celle de la commune soit une moyenne de 2.4 personnes contre 1.9 personnes respectivement.

Bilan démographique

o Une population en diminution :

Le renouvellement de la population n’est pas assuré, ainsi le nombre de naissances et les migrations de population n’arrivent pas à compenser le nombre élevé de décès. **La commune subit une perte d’attractivité qui se traduit par une baisse de 59 habitants de 1990 à 1999.**

o Une population vieillissante :

- Une légère baisse de la tranche des 0-19 ans (-0.3% soit 12.3% en 1999)
- Une diminution plus importante de la tranche 20-39 ans (- 1.5%)
- Une forte montée de la tranche 40-59 ans (+ 4.3%)
- Une faible baisse des tranches 60 ans et plus qui restent malgré tout

dominantes dans la répartition de la population.

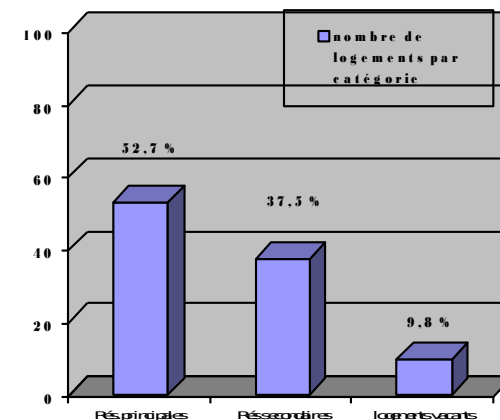
Taux var ann total %

- o Une concentration géographique de la population : près de 70 % des habitants sont sur le bourg.

III. SITUATION DU LOGEMENT

1. Principales caractéristiques des logements :

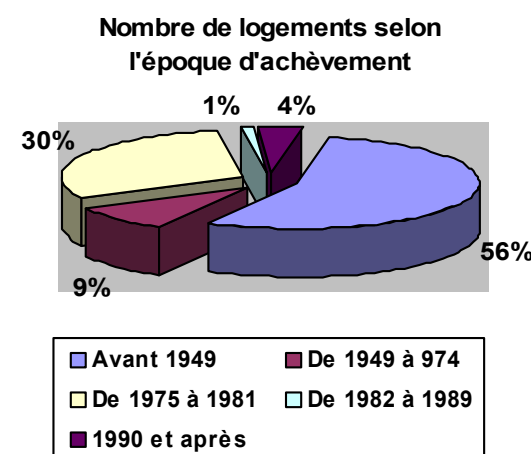
- ➔ Une prédominance des résidences principales avec 188 logements sur un total de 357.
- ➔ Il faut surtout noter la **forte représentativité des résidences secondaires (quelques 134 logements) qui révèle la fonction fortement touristique d'Angles sur l'Anglin.**
- ➔ Un taux de vacance des logements assez élevé ce qui correspond à 35 logements sur la commune (il s'agit sans aucun doute principalement de logements vétustes dont le coût de rénovation est très élevé).
- ➔ Les maisons individuelles constituent la majorité des logements avec une représentation à plus de 97 %.



Source INSEE, RGP 1999

2. Un bâti ancien qui démarque la commune :

- ➔ Il s'agit de la grande spécificité de la commune puisque celle-ci possède un riche patrimoine architectural : ainsi plus de 270 logements datent d'avant 1949. Les datent de construction de ces habitations s'étalant du 16^{ème} au 20^{ème} siècle ...
- ➔ Les logements récents, depuis les années 50, sont restés minoritaires surtout de 1975 à 1999 puisque ces derniers représentent 39 logements soit une moyenne de 1.6 logements par an. Cette faible représentativité a permis au bourg de garder son caractère architectural fort, d'une grande importance pour une commune qui se base sur l'activité touristique.
- ➔ Ce faible taux des logements récents est à mettre en relation avec la baisse de la population sur la même période d'où une demande en logements deux fois plus faible que la moyenne cantonale.



Source INSEE, RGP 1999

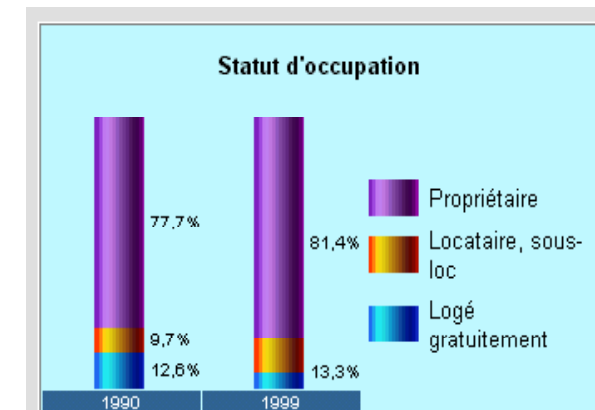
3. La demande en logements :

- ➔ Le statut d'occupation des logements est majoritairement de type « propriétaire », il est même en augmentation (+ 3.7 %) contrairement aux données cantonales : le statut de propriétaire ne représente que 2/3 environ des logements du canton contre 3/4 des logements pour la commune.
- ➔ En contre partie les logements de type locatif sont alors minoritaires ; bien qu'ils gagnent 3.6 points, ils sont 2.5 fois moins nombreux par rapport à la moyenne cantonale).

A noter que la commune possède 6 logements locatifs (dont un logement de fonction de la Poste vacant depuis fin 2002).

4 logements sociaux appartiennent à l'OPAC 86 situés sur le lotissement communal les « Petits Breux »

- ➔ Cette forte spécificité du statut d'occupation est à mettre en parallèle avec une donnée démographique :
 - Une population communale majoritairement âgée (+ de 60 ans) qui reste traditionnellement propriétaire du logement.



Source INSEE, RGP 1999

Bilan sur le logement

- ➔ **Un patrimoine bâti majoritaire**, tout particulièrement sur le bourg et une partie du faubourg Sainte-Croix. On obtient une unité architecturale tant sur le plan de la forme que sur l'emploi des matériaux de construction : dès lors on peut parler d'une véritable intégration paysagère du bourg dans son environnement.
- ➔ **Une forte représentativité des résidences secondaires** : ces dernières sont le plus souvent très bien restaurées et permettent d'offrir aux touristes une image tout à fait valorisante de la commune et plus particulièrement du bourg. En contrepartie, les rues du bourg donnent (en dehors de la saison estivale) une image moins vivante à travers les nombreuses façades aux volets fermés ...
- ➔ **Un bâti récent très largement inférieur à la moyenne cantonale** : ce qui confirme, sur la même période, une baisse du nombre d'habitants sur la commune. Il faut savoir que sur les 31 permis de construire (de 1990 à 2002) seuls 5 d'entre eux concernent la construction d'habitation neuve.
- ➔ **Un statut d'occupation des résidences principales principalement de type propriétaire** (en augmentation de 1900 à 1999). Les logements locatifs, malgré une progression significative, reste très en dessous de la moyenne cantonale.
- ➔ **Présence d'un lotissement communal** (les Petits Breux) dont 8 lots (de 1500 m² chacun) sur 10 restent à vendre (en assainissement individuel).

IV. LES CONTRAINTES MAJEURES :

Ces contraintes se traduisent principalement sur le plan réglementaire à travers la liste des servitudes d'utilité publique, et également par la configuration physique et humaine du territoire Anglois.

1. Les servitudes d'utilité publique :

- **Les servitudes d'alignement - Servitude EL7 :**

Il s'agit de respecter un alignement du bâti (le plus souvent par rapport à la voie routière) suivant un plan d'alignement dès lors que l'on projette une construction ou une reconstruction d'un bâti.

On retrouve ces voies routières sur les voies routières suivantes :

- RD 2 - ville haute : plan approuvé le 25 septembre 1869
- RD2 – ville basse : plan approuvé le 25 septembre 1869
- RD 2 – de Tournon à Couhé – village des Droux : plan approuvé le 25 septembre 1869
- RD 2 – de Tournon à Couhé – traversé d'Angles : plan approuvé le 25 septembre 1869
- RD 2 d'Angles à Néons – traversée d'Angles : plan approuvé le 17 mars 1923
- RD 5 d'Angles à Vicq sur Gartempe : plan approuvé le 24 septembre 1869

Nota : La commune peut, à l'occasion du PLU, choisir de reconduire ou non ces servitudes. Elles peuvent aussi être transformées en Emplacements Réservés.

- **Les Servitudes de protection des monuments historiques – Servitudes AC1 :**

- **Abri du Roc aux Sorciers** (frise sculptée préhistorique) sous les parcelles n°277 et 278 et deux bandes de terrain en avant dudit abri comprises dans les parcelles n°102 et 103, section F du cadastre : classés monuments historiques le 18 septembre 1955
- **Ancienne Eglise Sainte-Croix** : la façade occidentale est inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 28 avril 1926
- **Eglise Saint-Martin** : le clocher est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 21 mars 1910
- **Croix et petit autel du XII^{ème} siècle**, dans le cimetière de la ville basse : classés monuments historiques le 21 mars 1910
- **Les restes du château** : classés monuments historiques le 10 février 1926

- **Monument situé sur la commune limitrophe de Lurais (Indre) :** château de Montenaut inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

- **Servitude de protection des sites et des monuments naturels – Servitudes AC2 :**

- **Village d'Angles-sur-l'Anglin et la vallée de l'Anglin :** inscrits sur l'inventaire des sites pittoresques par arrêté du 12 septembre 1966
- **Vallée de l'Anglin :** site classé par décret du 18 mars 1998

- **Conservation des eaux – Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine – Servitude AS1 :**

- Périmètre de protection du captage d'eau potable de « Remerle » établi sur avis hydrogéologique en date du 18 juin 1988 ; ayant fait l'objet d'une DUP¹ en date du 6 avril 2000
- Périmètre de protection du captage d'eau potable de « Mon plaisir » établi sur avis hydrogéologique en date du 20 mars 1996 ; ayant fait l'objet d'une DUP¹ en date du 6 avril 2000
- Le périmètre satellite des Bornais a fait l'objet d'une DUP en date du 6 avril 2000 assorti de prescription spécifiques sur certaines activités.

- **Servitudes relatives aux canalisations de transport d'énergie électrique – Servitude I4 :**

- Lignes 225 kv Orangerie – Eguzon et ex Orangerie –Eguzon (hors tension)

2. Les autres contraintes :

Bien que celles-ci n'aient pas de portée réglementaire, il n'en est pas moins nécessaire de les prendre en compte au cours de l'élaboration du PLU. Il s'agit ici surtout d'effectuer des choix raisonnés qui soient en adéquation avec le respect du paysage ou encore avec la notion de développement durable.

A. Les contraintes liées à l'environnement :

➡ Qu'elles soient physiques ... :

En associant la topographie (pentes, ...), la capacité des sols à l'assainissement avec la configuration des réseaux existants, il est possible d'obtenir une schématisation de cette contrainte. Cette dernière sera à prendre en compte afin d'établir les possibilités d'urbanisation suivant l'organisation actuelle et future du réseau d'assainissement.

Une étude du Bureau de Recherches Géologiques et Minières a permis de mettre en évidence la présence « d'argiles gonflantes » dans le département de la Vienne. Ce risque est localisé sur la commune le long de la vallée de l'Anglin (confère cartographie), cet aléa est susceptible d'entraîner des mouvements de sols. L'attention des constructeurs doit être sensibilisée sur ce point.

➡ ... Ou écologiques :

Angles sur l'Anglin possède un riche patrimoine naturel qui se révèle par l'instauration de trois ZNIEFF¹ et d'une directive Habitat (site NATURA 2000 de la vallée de l'Anglin). L'explicatif de ces zones naturelles sera développé dans le 2^{ème} chapitre, Partie 3 : *la préservation des zones naturelles*.

Il s'agit des zones naturelles suivantes (localisation au chapitre II, page 24) :

- **La ZNIEFF 706** au lieux dit « les Droux » : il s'agit d'une grotte située dans une falaise de la vallée de l'Anglin dont l'intérêt est d'abriter une colonie hivernante de chauves-souris.

- **La ZNIEFF 705** sur le village de Boisdichon : il s'agit également d'une grotte d'un grand intérêt écologique pour les chiroptères puisque celle-ci abrite une colonie hivernante de plus de 1000 individus (6 espèces différentes) : parmi ces espèces on note la présence du petit et du grand Rhinolophe, du Grand Murin, et du Murin à oreilles échancrées.

¹ Déclaration d'Utilité Publique

¹ Déclaration d'Utilité Publique

¹ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

- **La ZNIEFF 306** sur le coteau de Sainte Croix (faisant face au bourg) : c’est un bois mixte de chênes et de charmes sur sol calcaire qui participe à la valeur paysagère du site touristique du bourg.

- **Le site NATURA 2000 de la vallée de l’Anglin**

Mouvements différentiels de terrain
liés au phénomène de retrait-
gonflement des sols argileux.

Zone moyennement exposée sur la
commune d’Angles sur l’Anglin

Source : DDE, IGN,
SCAN 25, BRGM

B. Les contraintes générées par l’activité humaine :

Les activités humaines entraînent des contraintes sous forme de protection :

➤ Les exploitations agricoles (en particulier celles pratiquant l’élevage) localisées en périphérie immédiate des zones d’habitat sont à prendre en compte pour l’aménagement de la commune. Ces exploitations peuvent générer, suivant leur classement, un périmètre de protection (un rayon de 100 m au maximum autour de chacune) avec les zones constructibles. Cette zone non aedificandie (où seules les extensions au bâti existant sont autorisées) garantit une minimisation des gênes entre l’activité et l’habitat (nuisances sonores, visuelles, ...) et permet surtout de garantir la pérennité de l’exploitation (augmentation du nombre de têtes, changement de l’activité ...)

➤ L’assainissement :

Le schéma directeur d’assainissement de la commune a été approuvé le 21 octobre 1997.

Les principes mis en œuvre :

➤ **L’assainissement collectif**, existant depuis 1998, reprend les secteurs déjà desservis mais aussi une partie des villages :

Le réseau est composé de 90 % d’unitaire et de 10 % de séparatif.

1/ Le système collectif du bourg :

Le principe retenu est de se baser sur le réseau pluvial existant¹ (jusqu’à présent la commune ne possédait pas de réseau d’assainissement collectif), puis d’étendre celui-ci aux logements plus récents et enfin de traiter les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

Le réseau reprend donc toutes les maisons déjà reliées au réseau pluvial, à celles-ci s’ajoutent les habitations au nord-ouest de la ville basse (quartier de l’église Sainte-Croix) et à l’ouest de la ville haute (rue Saint-Jean) soit un total de 260 Equivalant Habitants en 2003.

La station de traitement de type lagunage se situe au nord ouest du bourg avec une capacité de 500 E.H (soit une marge de développement de 50%). Le site se compose d’une lagune de 5000 m2 décomposée en 3 bassins.

Le dispositif retenu laisse quelques 70 habitations du bourg en assainissement individuel, en particulier dans les secteurs suivants :

- La partie Est de la rue Blancoise Embranchement (où se trouve l’école)
- L’extrémité nord de la rue de Tournon St-Martin

¹ Réseau pluvial et d’assainissement sont totalement indépendants l’un de l’autre.

- L’entrée nord du bourg : une partie de la rue de Vicq et de la rue des petits Breux (ainsi que le lotissement communal en périphérie)

2/ Le système collectif pour trois villages :

Il s’agit des villages de Douce, les Robins et Boisdichon. Aucun délai n’est mis en place à l’heure actuelle pour réaliser l’assainissement de ces villages. La commune désire, avant d’entamer les travaux sur ces villages, terminer l’assainissement collectif du bourg.

➤ **L’assainissement non-collectif** :

Ce dispositif (assainissement individuel) concerne tous les villages de la commune exceptés le bourg et les maisons pris en compte dans l’assainissement collectif des trois villages cités ci-dessus.

Pour de plus amples informations se reporter au « dossier enquête publique » du zonage d’assainissement de la commune.

C. Les sites archéologiques :

- ➡ En application de l’Article R 111.3.2 du Code de l’Urbanisme et du décret du 5 février 1986, les permis de construire, de lotir ou de démolir, les installations et travaux divers prévus par le Code de l’Urbanisme peuvent être refusés ou n’être accordés que sous réserve de l’observation de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature, par leur localisation, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d’un site ou de vestiges archéologiques. La mise en œuvre de cette réglementation est du ressort exclusif de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Plusieurs sites se trouvent en contact avec l’urbanisation du bourg.

V. LA COORDINATION INTERCOMMUNALE :

1. La Communauté de Communes Vals de Gartempe et Creuse :

Description :

Communes membres : Angles sur l’Anglin, La Bussière, Chenevelles, Coussay les Bois, Lésigny, Maire, Pleumartin, La Roche Posay, Saint Pierre de Maillé, Vicq sur Gartempe

Date de création : 1/01/2000

Compétences de la communauté :

- Le tourisme :

Organisation des manifestations, politique d’accueil, aménagement et entretien des chemins de randonnées, développement des pôles touristiques.

- Le commerce et l’artisanat :

Réalisation d’un guide des commerçants et artisans de la communauté, création d’un site web du Pays

- Habitat, cadre de vie et insertion :

Opération « revitalisation du patrimoine par la couleur », réalisation de chantiers d’insertion.

- Les déchets ménagers :

Création et gestion du réseau de déchetterie, étude en vue de la collecte sélective des ordures ménagères.

- Aménagement de l’espace :

Etablissement et mise en œuvre d’une charte intercommunale de développement et d’aménagement, étude relative à l’implantation d’un vignoble associé à la trufficulture sur le Pays, réalisation d’une signalétique du Pays.

- Les jeunes et leur environnement :

Création d’animation en faveur des jeunes, signature d’un contrat temps libre avec la CAF et d’un contrat éducatif local avec l’Etat.

2. Les autres groupements auxquels la commune adhère :

- ➡ Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable, sis à Vicq-sur- Gartempe
- ➡ Syndicat Intercommunal d’Electricité de la Vallée de la Gartempe, sis à Vicq-sur-Gartempe
- ➡ Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple, sis à Saint-Savin
- ➡ Viennes services, sis à Poitiers
- ➡ Syndicat Intercommunal d’Aménagement Hydraulique et piscicole de la Gartempe, sis à Saint-Savin
- ➡ Syndicat Intercommunal à vocation scolaire, sis à Saint Pierre de Maillé
- ➡ Syndicat Interdépartemental Mixte pour l’Equipement Rural, sis à Montmorillon
- ➡ Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de Chauvigny – Saint Julien l’Ars et Saint-Savin, sis à Chauvigny

Carte des contraintes majeures

Chapitre II

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

I CONTEXTE PHYSIQUE :

1. Note climatique :

Source : « Météo de la France, tous les climats localités par localités » de Jacques KESSLER
Et André CHAMBRAUD. (Edition J.C Lattès)

VIENNE

86

Séparé du sud-ouest de la France par le seuil du Poitou, qui réalise, sur l'axe Bordeaux-Paris, la jonction entre les bassins de la Charente et de la Loire, le département de la Vienne appartient à ce dernier bassin. Son climat de type océanique se teinte de continentalité par suite de sa position à l'abri derrière les hauteurs de Gâtine, et les températures nocturnes peuvent être parfois assez basses. L'ensoleillement mesuré à Poitiers est assez généreux, comparable à celui des villes plus méridionales telles que Saint-Girons (Ariège) ou Agen.

COTATION SUR 10

Températures nocturnes

Températures diurnes

Ensoleillement

Abondance des pluies

Étalement des pluies

Fréquence des brouillards

Violence du vent

5

5

5

4

6

7

3

Température minimale

Moyenne 6.6

Température maximale

Moyenne 15.8

Record de froid

(depuis 1951)

Record de chaleur

Ensoleillement journalier

Moyenne 5 h 25

Hauteur de pluie

Total 70 cm

Nombre de jours

avec gelée de chaleur

entièrement gris

avec pluie

avec pluie importante

avec chute de neige

avec brouillard

avec vent violent

JAN

FEV

MARS

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOUT

SEPT

OCT

NOV

DEC

1

2

3

8

9

11

13

13

11

7

4

2

7

9

12

15

19

22

25

24

22

17

11

9

-12

-17

-8

-4

-2

2

6

3

2

-3

-10

-18

18

21

26

27

31

37

36

38

35

29

22

19

2.20

3.30

5.00

6.25

7.10

8.10

8.45

7.50

6.30

4.50

2.40

2.10

7

8

6

5

6

5

5

5

8

6

7

7

54 jours

41 jours

49 jours

13

11

9

3

0

0

0

0

0

1

7

10

0

0

0

0

2

7

13

12

8

1

0

0

10

6

4

2

2

1

1

0

1

3

8

11

166 jours

47 jours

11 jours

16

15

15

13

15

12

10

12

13

12

16

17

5

4

4

3

4

3

3

3

4

4

5

5

3

3

2

0

0

0

0

0

0

0

1

2

60 jours

34 jours

8

6

3

3

3

2

1

2

5

10

9

8

5

5

4

3

2

1

1

1

2

1

4

5

CHAUVIGNY (MAREUIL)

JAN

FEV

MARS

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOUT

SEPT

OCT

NOV

DEC

Température minimale

Moyenne 5.9

Température maximale

Moyenne 15.7

Hauteur de pluie

Total 77 cm

1

2

2

4

7

10

12

12

10

7

3

7

7

9

12

15

19

22

25

24

22

17

11

7

7

7

7

5

7

5

5

6

7

6

7

8

L'ISLE-JOURDAIN

JAN

FEV

MARS

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOUT

SEPT

OCT

NOV

DEC

Température minimale

Moyenne 6.2

Température maximale

Moyenne 16.2

Hauteur de pluie

Total 70 cm

1

2

2

4

8

11

13

13

10

7

3

7

8

10

12

15

19

23

25

25

22

17

11

8

6

6

6

5

6

5

5

5

6

6

7

7

LOUDUN

JAN

FEV

MARS

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOUT

SEPT

OCT

NOV

DEC

Température minimale

Moyenne 7.0

Température maximale

Moyenne 15.1

Hauteur de pluie

Total 64 cm

2

3

3

5

8

12

14

13

11

8

4

2

8

10

12

15

18

23

25

25

22

17

11

8

6

5

5

4

6

5

4

5

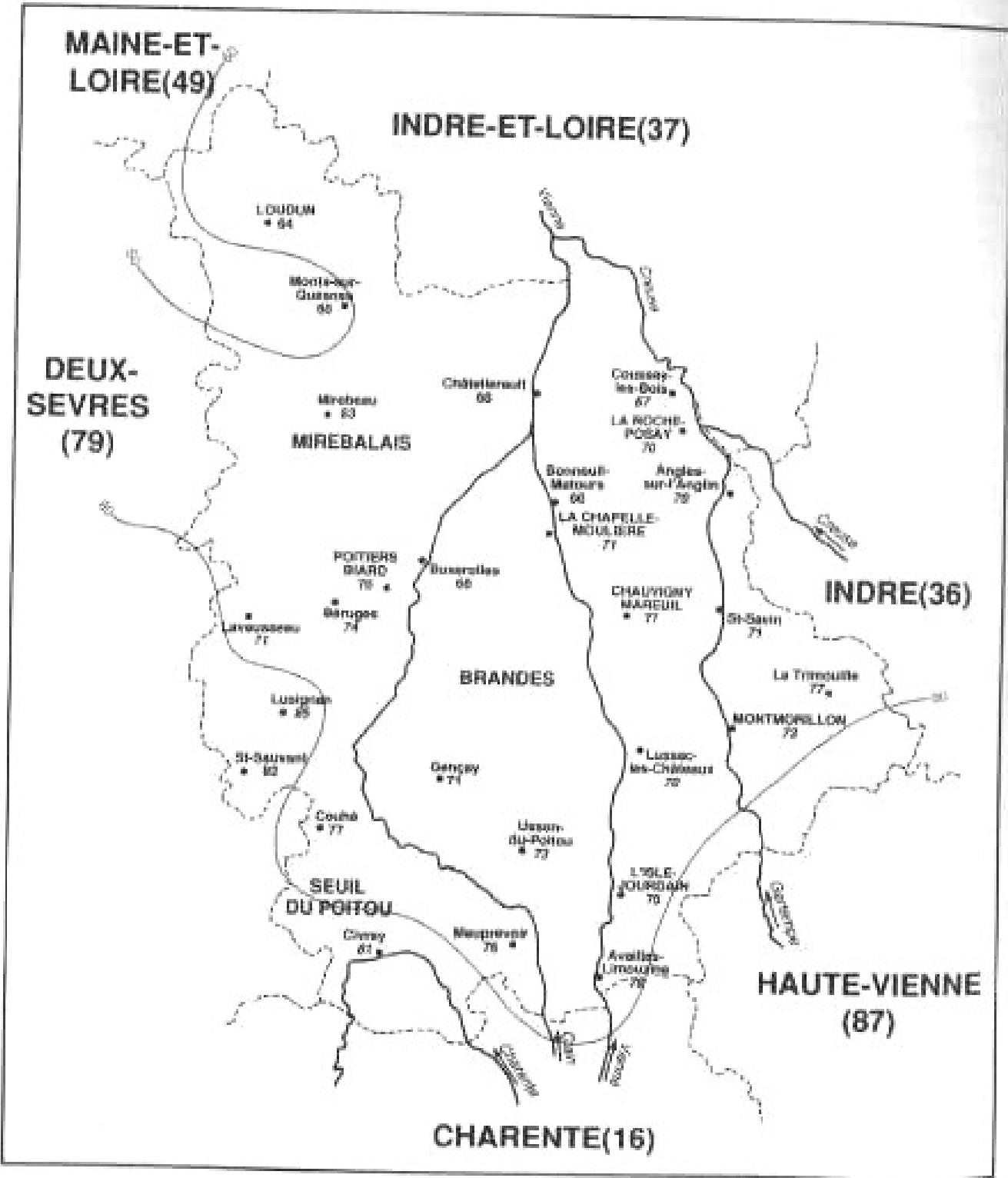
6

5

7

8

* Quelques autres températures (moyennes annuelles)	MONTMORILLON	LA ROCHE-POSAY	LA CHAPELLE-MOULIERE
Température minimale	6.4	5.8	5.3
Température maximale	15.8	16.0	16.3



2. Topographie :

Toute la spécificité du paysage d'Angles sur l'Anglin repose sur un relief marqué qui se dessine le long de la vallée de la rivière l'Anglin.

- ➡ Les entrées nord-est et sud-ouest du territoire communal sont marquées par la présence de deux plateaux (avec une altitude moyenne de 120 m NGF) :
 - Au Nord-est, en direction de Tournon-Saint-Martin, vient se situer un plateau agricole.
 - Au sud-ouest, en direction de Saint Pierre de Maillé, se trouve un plateau boisé servant de limite communale.
- ➡ La vallée de l'Anglin suit un axe transversal sinueux nord/sud, l'altitude moyenne est de 65 m NGF
- ➡ Il est à signaler également la présence d'un vallon au sud du territoire (village les Blanchardières). Celui-ci est principalement composé de bois.

Le relief sera de nouveau abordé lors de l'analyse paysagère, c'est en effet une composante forte pour le paysage communal en particulier sur les environs immédiats du bourg ...

3. Géologie-Pédologie :

Le territoire communal est majoritairement recouvert par des terrains Jurassiques. En contact direct avec la vallée se trouvent des limons des plateaux, puis dans la vallée basse prennent place des alluvions modernes (rivière l'Anglin)

L'étude de schéma directeur d'assainissement révèle 5 types d'aptitude à l'assainissement individuel :

- 1- Sols peu épais sur calcaires = site globalement satisfaisant
- 2- Sols calcaires sur argile à silex = site présentant des contraintes importantes
- 3- Sols hydromorphes sur argile = site présentant des contraintes importantes
- 4- Sols d'apports colluviaux = site présentant des contraintes importantes
- 5- Sols d'apports alluviaux = site inapte présentant des contraintes majeures

Le dernier type (5) concerne les zones inondables de la vallée de l'Anglin, il s'agit en particulier (intégralement ou en partie suivant les cas) du Moulin du Pré, de Rezan, du Bourg et du Moulin de Remerle.

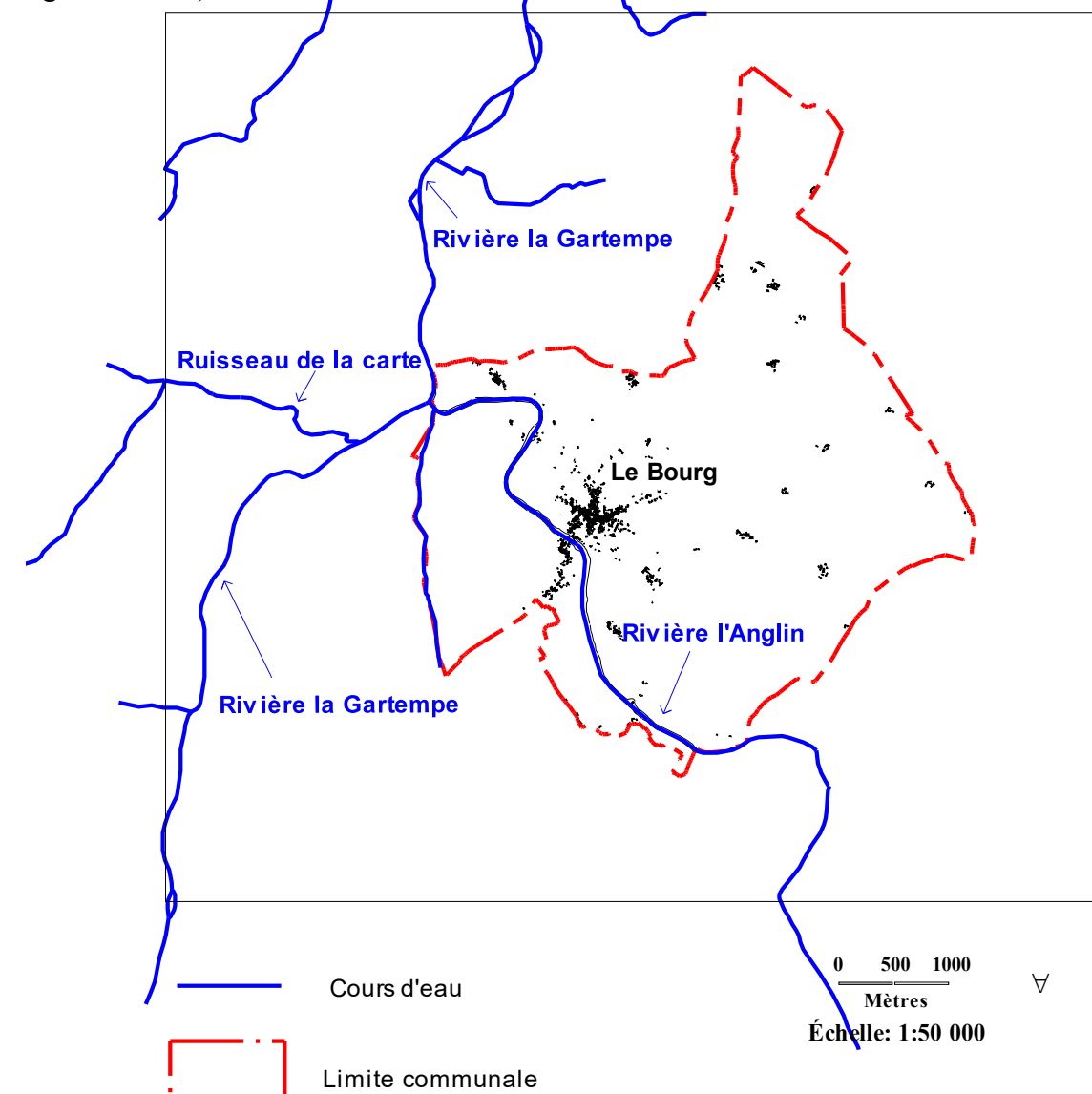
4. Hydrographie et qualité des eaux superficielles :

Le territoire anglois ne possède pas de maillage dense au niveau hydrographique ; par contre celui-ci est traversé par la rivière l'Anglin. Le bassin versant de l'Anglin est placé entre la Creuse plus au nord et la Gartempe au sud.

L'Anglin prend sa source à Azerables en Creuse et se jette dans la Gartempe, en amont de Vicq-sur-Gartempe.

Le réseau hydrographique

Les eaux de l'Anglin sont classées en qualité 1B (l'objectif de qualité sur le secteur étant également 1B).



II. LES MILIEUX NATURELS REPRESENTATIFS DE LA COMMUNE :

Le territoire d'Angles sur l'Anglin se décompose en 4 entités paysagères distinctes, qui marquent chacune à leur manière le paysage ; allant d'un paysage fermé (à la végétation dense des bois) à un espace ouvert formé par les cultures intensives.

Ces 4 entités sont :

- La vallée alluviale de la rivière l'Anglin
- Le bocage sur le pourtour immédiat de cette vallée
- Les zones boisées
- Et les plateaux agricoles ouverts

Près de la moitié du territoire de la commune (partie occidentale) est en Site et monument naturel classé ou inscrit¹ ; ce qui révèle un intérêt exceptionnel du paysage anglois sur le département (en l'an 2000 seuls 17 sites sur la Vienne étaient classés et 45 étaient inscrits).

A ce classement des sites et monuments naturels se combinent **3 sites classés en ZNIEFF** qui marquent l'intérêt environnemental du territoire (descriptif de ces sites au chapitre I, « dans les contraintes majeures »).

La vallée de l'Anglin, au vu de son riche patrimoine naturel et paysager, a fait l'objet d'une proposition en Site d'Intérêt Communautaire (03/1999) afin d'intégrer le réseau Natura 2000.

1. La vallée de l'Anglin :

Caractéristiques paysagères :

- Celle-ci met en place **une véritable frontière entre les espaces naturels**. La vallée joue un rôle transitoire fort dans le paysage, de part principalement les falaises calcaires qui s'imposent comme une *véritable muraille*.
- **Cette vallée** est un des éléments paysagers primordiaux qui **donne le caractère atypique au bourg** : la falaise où vient *s'accrocher* la ville haute et le château, et la rivière qui sépare physiquement la ville basse (rive gauche) de la ville haute.
- Cette vallée suit un axe transversal sud-nord en passant le long des villages Pied Griffé, puis le bourg et enfin Remerle et Douce. La rivière se jette (en limite nord-ouest de la commune) dans la rivière la Gartempe (commune de Saint Pierre de Maillé)

- Cette ligne végétale prend la forme d'**une succession d'entités végétales** : allant de zones boisées denses, en passant par des peupleraies (le long du quai du Président, ville basse par exemple) ou des alignements d'arbres le long des rives, ou encore par des prairies humides inondables (pâturées par les moutons).
- On peut véritablement parler *d'une colonne vertébrale végétale* sur laquelle repose l'entité paysagère du bocage.

Valeur environnementale :

- Les différentes strates de la végétation servent de refuge à la faune
- Les cavités présentes servent pour la plupart d'abri pour des colonies hivernantes de chauves-souris. Cet intérêt biologique a été reconnu sur le plan scientifique par l'instauration de **deux ZNIEFF** (n°706 « les Droux » et n°705 « Boisdichon »)
- **La vallée de l'Anglin est reconnue Site Natura 2000** (sur une superficie de 568 ha) renforçant son intérêt environnemental : sur le plan botanique on retrouve plusieurs orchidées rares ; la végétation, elle, a un intérêt à travers les riches pelouses calcicoles et les chênes pubescents du plateau (**ZNIEFF n°306, coteau Sainte Croix**, derrière la ville basse rive gauche). On note des habitats d'intérêt communautaire tels que les herbiers aquatiques flottants des rivières courantes de plaine, les formations à genévriers des landes ou encore les forêts riveraines mixtes à chêne, orme et frêne.

Occupation urbaine :

- Celle-ci est surtout concentrée sur le bourg. On retrouve toutefois quelques villages (Pied Griffé, Boisdichon, Douce) mais ceux-ci sont masqués par la végétation des bords de rives ou situé sur le plateau.
- On retrouve les traces de l'activité passée de la commune à travers les 3 moulins qui se répartissent régulièrement d'amont en aval de la rivière : le moulin du Pré, le moulin banal de la ville basse et le moulin de Remerle.

Les enjeux :

- **Garantir une protection envers ce milieu d'un intérêt environnemental reconnu**
- **Cette protection garantie la préservation d'un patrimoine naturel qui fait la renommée de la commune, et qui est source d'une activité touristique conséquente**
- **Canaliser les promenades piétonnes aux abords des rives.**

¹ Se reporter à la carte de localisation des Servitudes d'utilité publiques
page 11

- **Privilégier une urbanisation qui soit la plus respectueuse envers ce milieu.**
- **Eviter autant que faire se peut les conflits d'usage entre monde agricole, activités touristiques et développement urbain.**

2.



Vue aérienne sur la vallée de l'Anglin



La vallée de l'Anglin à proximité du bourg

Le bocage et les massifs boisés :

Caractéristiques paysagères :

- Il s'agit d'un espace plus ou moins fermé composé d'un maillage de parcelles agricoles de petite taille ; ces dernières sont délimitées par des alignements de haies arbustives. **A noter la spécificité sur la commune de délimiter les parcelles par des murets de pierres sèches** (tout particulièrement sur le pourtour de la ville haute). Ceux-ci délimitent aussi bien des cultures de céréales que des pâturages pour les moutons ou les bovins.
- C'est un paysage façonné par l'élevage d'où une forte présence de prés.
- Ce paysage se retrouve de part et d'autre de la vallée de l'Anglin (de façon plus élargie sur la rive droite). Il agit sur le plan paysager comme un espace tampon entre l'espace agricole ouvert et le caractère très intime de la vallée.
On peut parler de sanctuaire végétal : cette vallée et l'espace bocager sont les derniers témoins du paysage originel de la commune.
- **Peu de point de fuite** car le regard est souvent arrêté par une haie ou un bois.
- Les massifs boisés jouent un rôle d'écran qui isole la commune sur ses flans ouest et sud. Il s'agit essentiellement de **chênaies charmaies sous forme de taillis sous futaie** qui occupent les coteaux et plateaux bordant la rivière.
- Ceux-ci participent fortement à la séquence paysagère de l'entrée sud du bourg et donne une certaine harmonie entre les bois, la rivière, la falaise et le bâti.

Valeurs environnementales :

- Les nombreuses haies vives et bois qui couvrent ce territoire servent de refuge, de lieux de nidification et sont source de nourriture à la faune sauvage.
- Ces mêmes haies permettent également d'éviter l'érosion des sols et réduisent fortement l'engorgement en eaux des parcelles.

Occupation urbaine :

- Présence de plusieurs villages anciens (absence ou très faible mitage)
- Présence d'un mitage plus sensible sur la périphérie nord du bourg avec le lotissement « les Petits Breux », ou encore le long de la RD 5 (vers Vicq) avec quelques pavillons.
- A noter la présence du château les Cerceaux et son parc (à l'architecture classique) ainsi que le pigeonnier qui restent les témoins de l'architecture du XVIIème et XVIIIème.

Les enjeux :

- **Garantir la pérennité du monde agricole en évitant tout conflit d'usage**
- **Maintenir au mieux le maillage bocager et les murets de pierres sèches suivant l'évolution du monde urbain et agricole.**
- **Préserver au mieux les bois qui participent à l'attrait touristique de la commune, avec par exemple les différents chemins de randonnées empruntant ces bois qui jalonnent le territoire.**



Vue aérienne sur le bois en limite avec Saint Pierre de Maillé.



Séquence boisée à l'entrée Est du bourg

3. Le plateau agricole ouvert :

Caractéristiques paysagères :

- Le paysage présent est une évolution du paysage bocager dédié à l'élevage vers un paysage ouvert en lien avec les cultures intensives.
- Cela se traduit par des parcelles de plus grandes superficies et donc un maillage de haies beaucoup plus lâche, voire inexistant.
- Les panoramas sont plus fréquents, et ce paysage ouvert instaure en conséquence des vis-à-vis entre les villages.
- Ce type de paysage se retrouve sur toute la partie orientale de la commune, avec entre autre les villages de : les Grands Breux, Bois Gernaut, la Mitaudière, Varennes ...

Valeurs environnementales :

- Valeur agronomique des sols pour la culture intensive.
- Présence de haies qui maintiennent la faune sur le secteur.

Occupation urbaine :

- Se limite à la présence de villages associée pour la plupart à des exploitations agricoles ; ils ont une présence plus forte dans le paysage au vu des caractéristiques paysagères citées.
- Présence d'une exploitation agricole classée (élevage de lapins) sur le village de Saint Pierre.

Enjeux :

- Limiter les impacts paysagers de toutes extensions urbaines
- Garantir la pérennité des terres agricoles en évitant les conflits d'usage.
- Maintenir autant que faire se peut les haies existantes qui maintiennent la faune sur le secteur et également la diversification de la flore.



Vue aérienne sur les parcelles agricoles proches de Chavannes



Le plateau agricole

A retenir :

- **La vallée de l'Anglin = colonne vertébrale végétale du paysage bocager**
- **Un bocage qui joue un rôle tampon entre le plateau agricole ouvert et la vallée associée au bourg au patrimoine remarquable.**
- **Peu de points de fuite vers le bourg (essentiellement au nord) car il est très bien protégé par un front végétal (constitué de bois) que l'on retrouve sur le plateau et les coteaux.**
- **A l'inverse, la partie nord et est du territoire est recouvert de parcelles agricoles aux cultures intensives : le paysage est très ouvert, le regard se perd en direction du Parc Naturel de la Brenne (Département de l'Indre)**

III. LE PAYSAGE A L’ECHELLE DU BOURG :

Le bourg de Angles-sur-l’Anglin possède assez peu de perceptions lointaines ; on retrouve celles-ci surtout sur les entrées nord du bourg grâce à une topographie plus élevée que le centre bourg. Le pourtour restant du bourg est donc relativement bien protégé par des zones végétales tampon qui isole l’espace urbain du reste du territoire.

Les perceptions visuelles :

Les vues lointaines se limitent au nord du bourg, lorsque l’on emprunte les voies RD 2c et RD2 (en direction de Tournon). Les vues lointaines sont, ici, dues au fait que le bocage (qui est un espace fermé) se retrouve sur le plateau haut (126 mètres d’altitude) alors que le bourg est à 110 mètres d’altitude seulement.

Ces vues lointaines (aux alentours des Petits Breux) sont tout de même filtrées par les haies, associées aux murets en pierre. On aperçoit essentiellement le clocher de l’église Saint Martin ainsi que quelques toits des habitations.

A noter la vision lointaine par la RD 5 (entrée du bourg en direction de Vicq-sur-Gartempe), mais même ici on aperçoit que les premières maisons du bourg : un bois sur la gauche empêche toute vue.

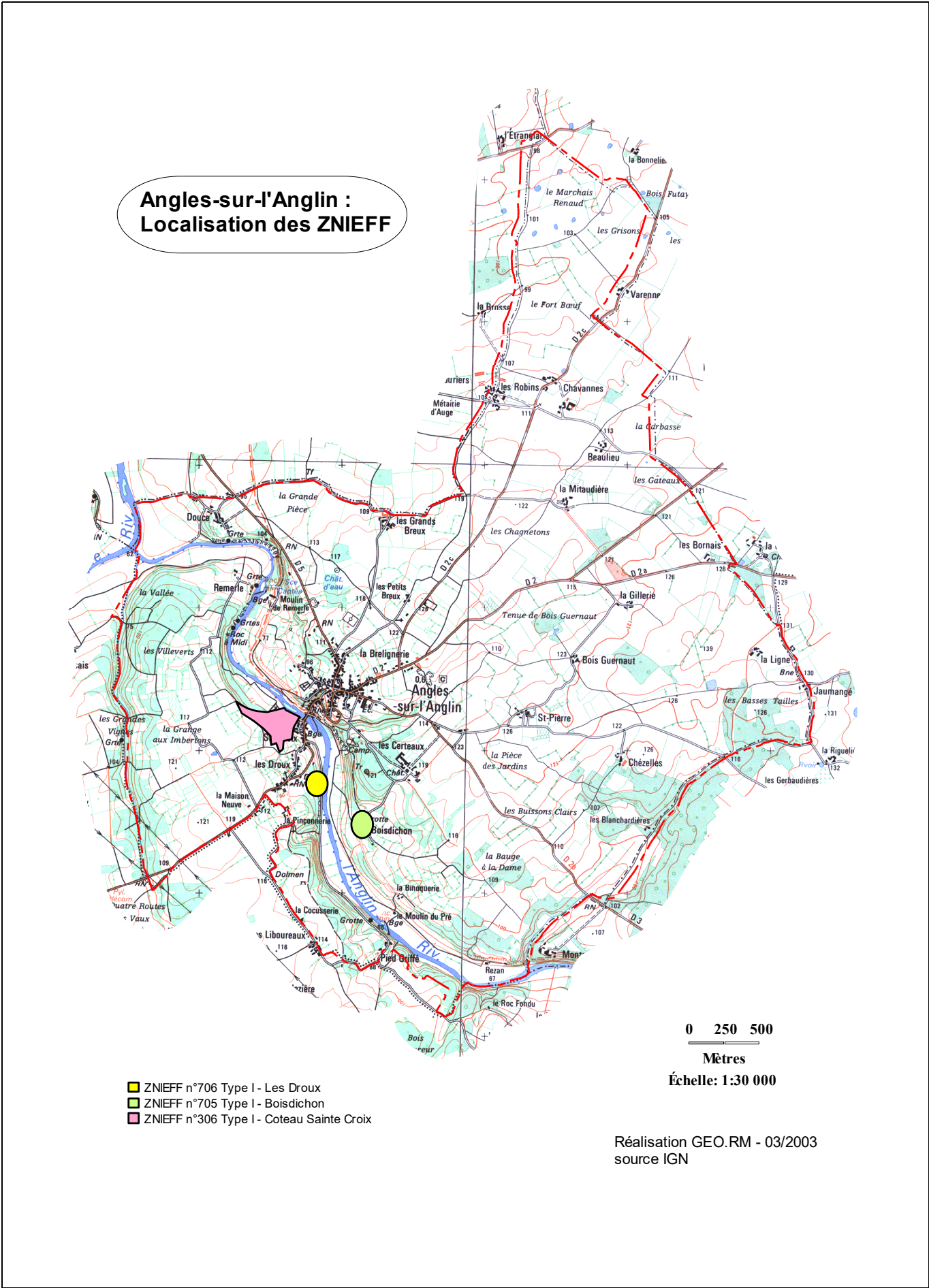
Les autres perceptions se font donc à des distances plus courtes qui sont provoquées par des massifs boisés ou des alignements d’arbres (le long de la rivière l’Anglin). On retrouve ces perceptions d’écran végétal sur tout l’arc ouest du bourg ainsi qu’au sud de celui-ci.

L’arc ouest est constitué par deux épaisseurs végétales :

- l’une en limite de commune, c’est un bois qui part de la route départementale et se termine non loin du village de Remerle (plus au nord)
- L’autre écran végétal est un bois en sommet de coteau qui accompagne la vallée de l’Anglin de Remerle à Sainte-Croix.

Le sud du bourg est quant à lui protégé par un massif boisé situé entre Boisdichon et le camping « Les Coteaux » (près de la chapelle St-Pierre).

A cela il faut ajouter la ligne bocagère qui se déploie le long des rives de l’Anglin et de sa vallée, celle-ci permet de filtrer les vues entre les deux rives et donne un cadre très champêtre sur les environs du bourg.



➡ Les ambiances spatiales :

- **Au nord :** Le cadre bocager qui associe des petites parcelles à un maillage de haies et de muret en pierre sèche donne un caractère intimiste à l'espace caractéristique d'un paysage champêtre. Seul point négatif dans l'ensemble : l'isolement du lotissement les Petits Breux qui provoque un certain mitage dans le paysage.
- **Au sud et à l'ouest :** Le bourg est protégé des vues lointaines avec le territoire de Saint Pierre de Maillé. Les différents écrans boisés créent une transition nécessaire entre le plateau agricole et le remarquable site du château accroché à la falaise. Les axes visuels sont très resserrés (le long de la RD 2) jusqu'à l'entrée de Sainte Croix ; de là, on découvre (ou l'on devine à travers la végétation suivant la saison) la falaise calcaire et la ville haute. Le visiteur est alors sûrement agréablement surpris (choc visuel) par la beauté du site ...
- **A l'est :** Les quelques vallonnements et leurs sommets de crêtes évitent les vues lointaines. A ceci s'ajoute un espace bocager qui allie végétal et minéral (comme au nord), le cadre paysager reste donc très champêtre.

A retenir :

- **Très peu de perspectives sur les monuments historiques** (église St Martin uniquement), ce qui peut-être un point faible pour une ville touristique : mais l'on verra dans l'analyse urbaine que l'intérieur du bourg offre de nombreux points de vue sur ces monuments remarquables.
- **Un bourg très bien protégé** des vis-à-vis paysagers lointains grâce au maintien de plusieurs massifs boisés sur son pourtour. Le bourg est comme inséré dans un écrin paysager formé par ces bois et par la vallée de l'Anglin.
- **Une trame bocagère qui offre une transition** (au nord et à l'est) **entre le bourg et le plateau agricole ouvert** (aux perspectives lointaines).



1/ En venant de Vicq sur Gartempe ...



2/ vue sur le bourg inséré dans la trame bocagère.



3/ Aspect champêtre sur la rue de Blancoise (RD 2c)



4/ Perspective fermée en arrivant au nord de Sainte-Croix ...



5/ ...puis découverte surprenante de la ville haute et de la vallée.

Quelques perceptions du paysage environnant du bourg
(voir carte page suivante pour la localisation des prises de vues)

Analyse paysagère du bourg

Chapitre III

ANALYSE URBAINE

Urbanisation date

Fonctionnement bourg

I. EVOLUTION ET ORGANISATION URBAINE

L'organisation urbaine du territoire Anglois s'établit essentiellement autour d'une entité urbaine : le Bourg, composé de la ville basse et de la ville haute.

Le bourg comprend près de 70 % de la population communale soit environ 255 habitants, la population restante se répartie sur la vingtaine de villages que comporte la commune dont certains se résument à une exploitation agricole.

L'ensemble du territoire est recouvert de façon régulière par les villages, excepté sur l'extrémité ouest (rive gauche de l'Anglin) où ce sont essentiellement des zones boisées qui recouvrent le territoire.

De nombreux villages ont gardé leur caractère d'origine (architecture exclusivement vernaculaire). Par contre l'essentielle de l'urbanisation récente s'est reportée sur le bourg et ses environs. En observant la carte sur l'évolution de l'urbanisation, on observe une urbanisation récente sur les zones suivantes :

- L'entrée sud du village les Droux, principalement en retrait de la route départementale, le long de la Vieille Rue.

Pour la ville haute sur le bourg :

- L'extrémité ouest de la rue saint-Jean
- L'extrémité Est de la rue Blanchoise (vers Le Blanc)
- L'extrémité Est de la rue de Tournon (vers Tournon St Martin)
- L'extrémité nord du bourg avec le lotissement « les Petits Breux »
- Le long de la RD n°5 entre le bourg et le village de Douce où une série de pavillons sont implantés irrégulièrement.

On note quelques constructions récentes sur les villages de Pied Griffé, Les Liboureux, Saint-Pierre, La Mitaudière, Chavannes et Les Robins.

II. LE FONCTIONNEMENT DU BOURG :

1. Une urbanisation « en étoile » :

Le bourg ancien s'est principalement développé à la croisée, puis le long des deux voies départementales majeures (RD 2 et RD 5). Le point focalisant étant la place centrale où l'ensemble des voies de la ville haute viennent se rejoindre, on peut nommer les rues suivantes :

- **La rue de l'Eglise** qui dessert l'Eglise St Martin, la Poste, le jardin public puis le belvédère de la Huche Corne et le Champ de foire.
- **La rue Saint Jean** qui dessert la mairie puis plus loin le cimetière et le Champ de Foire
- **La rue d'Enfer** (RD n°5 vers Vicq) qui dessert le garage, un hôtel restaurant et la boucherie
- **La rue de Tournon St Martin** (RD n°2) qui dessert un hôtel restaurant et un bar-tabac-presse.
- **La rue Blanchoise** (vers le Blanc) qui permet de rejoindre l'école publique et la salle les Combes (par l'intermédiaire de la rue des Frères)
- **La rue du Four Banal** (RD n°2) reliant la ville basse à la ville haute ; elle permet de rejoindre en contre bas la salle des Combes et le camping ainsi que le château. Il s'agit de la voie la plus fréquentée car il s'agit de l'axe qui relie la ville basse et la vallée de l'Anglin au centre de la ville haute, en passant par l'emblématique château.
- A ces voies routières il faut également ajouter **la voie pavée piétonne « la Cueilie »** qui est un raccourci très appréciable entre la place haute et les ruines du château.

La place centrale est donc le point focalisant où se regroupe en sa périphérie une concentration des espaces et des équipements publics ou commerciaux. On dénombre dans un rayon de 100 mètres autour de la place la majorité de ces équipements.

Sur le pourtour immédiat de la place on dénombre les commerces et équipements suivants : 2 cafés, la pharmacie, la boulangerie, le sculpteur sur bois et la maison des Jours.

Cet espace est donc le point urbain où se concentre la vie économique et sociale du village. Schématiquement¹ le centre bourg peut-être intégré dans deux triangles de couleur mauve :

- Le premier ayant ses sommets qui relient la mairie, l'école et la salle des Combes. Il s'agit ici de la vie sociale des Anglois.

¹ Voir plan sur « les entités fonctionnelles du bourg »

- Le second ayant ses sommets qui rejoignent la place, le château et la chapelle St- Pierre. Là, c'est la vie touristique du bourg à travers le cheminement des visiteurs.

A partir de ce centre bourg il existe une relation secondaire (triangle de couleur bleu) entre la place, le champ de Foire et le belvédère de la Huche Corne. Il s'agit d'un espace qui va surtout être emprunté par les touristes (le champ de foire servant d'aire de stationnement) qui, après avoir admirés le panorama sur le belvédère, empruntent la rue de l'Eglise en direction du centre bourg. Le long de cette rue il existe quelques points de vue intéressants sur les ruines du château dont un est aménagé : le jardin public.

D'autres interrelations existent sur le bourg, il s'agit :

- De la relation entre Sainte Croix (et sa chapelle) et plus généralement la rive droite de l'Anglin, avec principalement le château (dominant la falaise) et la masse urbaine de la ville haute. C'est surtout un lien visuel fort qui les unie par l'intermédiaire de l'unique point de relai (le pont), celui-ci offre un point de vue dégagé fort entre les deux rives.
- De la relation entre le camping et les commerces du centre bourg. On imagine très bien que ces commerces de proximité soient d'un attrait certain pour les campeurs (moins de 400 m de distance), surtout qu'un chemin piéton évite dans la première partie du trajet d'emprunter la voie routière.
- De la relation entre le parking de la salle des Combes et le château : à la saison estivale la partie en herbe du parking permet d'accueillir le flux important de touristes.

2. Les entités fonctionnelles :

Comme on a pu le voir le centre bourg (et sa place) est le point focalisant de la vie économique du village. Mais d'autres secteurs urbains possèdent leur spécificité donnant ainsi une certaine homogénéité dans la répartition des lieux de vie du bourg.

On citera les quartiers suivants :

- **Le site du château** : Point remarquable du patrimoine architectural sur la ville haute, il offre un très beau panorama sur la ville basse et la vallée ; de plus 2 chemins piétons permettent de relier le centre bourg. **Le secteur détient donc la fonction touristique majeure.**
- **Le quartier de la salle des Combes et de l'école publique** : l'école « l'âme centrale » de toute petite commune amène une certaine vie dans la rue Blanchoise. Tandis que la salle des fêtes est le lieu des festivités communales. **Le quartier a un rôle public principalement.**
- **Le champ de foire** : offre l'intérêt d'avoir un parking proche du centre bourg, il permet également de pique niquer tout en contemplant la vallée de l'Anglin. **Il permet de gérer tant bien que mal le flux des véhicules estivants.**
- **Le quartier Sainte Croix** : C'est le premier contact qu'obtient le visiteur avec le bourg (en venant de St Pierre de Maillé). Intérêt pour le caractère architectural préservé (avec la chapelle Ste-Croix).

Après cette énumération des différentes entités fonctionnelles, on s'aperçoit que **la mixité des fonctions s'établit surtout sur la moitié sud du bourg** (ville haute et basse comprise).

C'est ainsi que **les rues d'Enfer (partie nord), de St Jean (extrémité ouest), de Tournon St Martin (partie Est) sont exclusivement dédiées à la fonction habitat.**

3. Vers un effilochement de la trame urbaine :

Il est vrai que l'urbanisation récente (très modérée) a peu affecté le *visage urbain* du bourg : grâce à un nombre de pavillons récents limités et au paysage bocager qui crée des écrans végétaux.

Par contre celle-ci, de part ses caractéristique urbaine propre, a provoqué une rupture dans la trame urbaine du bourg ancien. Cette trame est faite d'un parcellaire de petite taille et en lanière le plus souvent; a ceci vient s'ajouter un bâti continu de part et d'autre de la rue. On a un véritable front de rue qui renforce le caractère minéral du bourg-centre.

➤ **L'extrémité de la rue St-Jean** (rue de la Mairie) :

Ont pris place 7 pavillons qui tranchent nettement avec le linéaire du bâti ancien partant de la place. En effet, ces pavillons ont une architecture non régionale et prennent position (en retrait de la rue) sur de très grandes parcelles.

Par contre ceux-ci sont peu visibles de l'extérieur du bourg du fait de la végétation environnante (bois au nord et à l'est, végétation de la vallée à l'ouest + quelques haies bocagères vers le nord-ouest)

➤ **Le lotissement communal « les petits Breux » :**

Celui-ci se situe à l'extrémité nord du bourg (au-delà du terrain de football, à près de 200 mètres des premières habitations du bourg), entre le chemin rural d'Angles aux Grands Breux et celui d'Angles à l'Etranglar.

Ce lotissement constitué de 10 lots de 1500 m² n'a pas obtenu un très grand succès car seuls deux lots ont été vendus pour le franc symbolique à l'OPAC. Cette dernière y ayant fait construire 4 logements sociaux.

8 lots sont donc encore à vendre.

Il est à signaler que le lotissement ne possède pas d'assainissement collectif (l'acquéreur doit prévoir encore le coût d'un assainissement individuel).

L'échec de la vente des parcelles du lotissement s'explique par :

- la baisse de la population (près de 60 habitants en moins de 1990 à 1999)
- une population vieillissante, peu mobile et qui reste attachée à la proximité des commerces.
- **Un lotissement éloigné du bourg** (à plus de 200 mètres des premières habitations) **et surtout isolé de celui-ci** : très peu d'habitations (deux) font le lien entre le bourg et le lotissement, il n'y a pas de lien urbain fort.

ENTIT2 FONCTIONNELLE BOURG

ENTIT2 FONCTIONNELLE CENTRE BOURG

➤ **L'entrée du bourg par la rue de Tournon :**

On retrouve une dizaine de pavillons dans la même configuration que la rue de Saint Jean. Mais ici, contrairement à cette dernière, la voie routière est beaucoup plus fréquentée car il s'agit de la RD 2 (reliant St Pierre de Maillé à Tournon St Martin).

➤ **L'extrémité Est de la rue Blanchoise :**

Ici, seuls 4 pavillons sont venus s'implanter non loin de l'école. L'intégration urbaine et paysagère est plus réussie car de part et d'autre de la voie on a une forte présence du végétal et du minéral (muret en pierre sèche).

4. Fonctionnements et dysfonctionnements urbains :

Les fonctionnements :

➤ **Une centralité présente :**

Le centre bourg, par ses commerces et équipements publics ainsi que par sa masse urbaine et ses espaces publics, est *le pôle de vie* de l'ensemble du bourg.

Cette centralité est vecteur d'une unité urbaine et surtout sociale.

➤ **Des quartiers en interconnexion :**

En particulier entre le centre bourg et les autres quartiers :

- entre la ville basse et la ville haute par l'intermédiaire de la rue du château et la rue de la Cueilie principalement
- entre le jardin public et la place
- entre le château, le camping, la salle des fêtes et la place par l'intermédiaire de la rue du château.

➤ **Qualité des espaces publics :**

Il s'agit d'un aspect très important pour une commune touristique comme Angles. Il est vrai que le patrimoine urbain existant donne déjà une bonne base au bourg de part la concentration de lieux publics tels que place et placette ou encore les cheminements piétons.

Mais la commune ne s'est pas contentée de rester sur ses acquis. Depuis une dizaine d'années une série d'actions a vu le jour afin d'améliorer les aménagements urbains et de valoriser le patrimoine¹.

On citera les projets suivants :

¹ Actions menées à travers les programmes
Site de caractère et Cité de caractère

- L'aménagement de la place centrale qui offre un véritable espace piéton arboré où prennent place les terrasses des cafés.
- Les aménagements des voies piétonnes anciennes.
- La restauration de la chapelle St-Pierre.

Les dysfonctionnements :

➤ **Un manque d'interactivité entre certains îlots :**

Cela concerne principalement le lotissement des Petits Breux et l'ensemble de pavillons à l'entrée de la rue Tournon, ceux-ci sont isolés sur le plan urbain et social du bourg.

A cela on peut ajouter (mais dans une moindre mesure) les pavillons dans la rue St-Jean.

➤ **Des espaces publics insuffisamment exploités :**

Il s'agit d'espace qui fonctionnent généralement sur le plan urbain mais qui demanderait quelques efforts supplémentaires d'aménagement. Ceci dans le principe de les rendre soit plus harmonieux avec leur environnement, soit plus praticable pour l'utilisateur.

Les espaces suivants peuvent être cités :

- Le champ de la foire : cela reste un simple espace en herbe
- Le jardin derrière la mairie : simple espace en herbe également
- Le jardin public : ce petit espace pourtant très appréciable demanderait à être *rafraîchi*.
- Le parking au bas des ruines du château : simple aire goudronnée qui ne met pas en valeur le patrimoine.
- Le belvédère sur Ste-Croix : l'espace qui sert également de parking paraît trop petit et demanderait à être mieux aménagé.
- Le quai du 1^{er} Président sur les bords de l'Anglin : cet espace pourtant très agréable pour le visiteur (fraîcheur de l'eau et de l'ombre des arbres en plein été) n'a pas été aménagé en conséquence (aire de jeux, tables et bancs, ... par exemple)

➤ **Un manque chronique de places de stationnement :**

C'est le **point noir** du bourg : si pendant la basse saison on circule et stationne à peu près correctement dans celui-ci ; par contre pendant la saison estivale le bourg est complètement paralysé par le flot automobile.

Les rues du bourg-centre de part leur largeur et leur configuration (manque de visibilité pour s'engager) ne sont pas adaptées au trafic routier d'une telle ampleur. A cela il faut ajouter le stationnement dans ces mêmes rues qui ne fait qu'engorger encore plus le bourg.

Ce point particulier sera développé dans le chapitre consacré aux réseaux

III. MORPHOLOGIE ET CARACTERISTIQUES ARCHITECTURLES

Angles sur l’Anglin détient deux entités distingués en terme de bâti. Chacune d’elle est représentative d’une architecture et d’un type d’urbanisme propre :

- **Le bâti ancien** : il forme le noyau fondateur du bourg et reste dominant sur les écarts.
- **Les opérations contemporaines** : allant des années 60 à aujourd’hui, elles se placent en périphérie immédiate du bâti ancien.

Les fiches descriptives de ces différents ensembles ne sont pas un recensement exhaustif des constructions édifiées sur la commune. Elles mettent en évidence les grandes typologies urbaines sur la commune en identifiant leurs traits généraux.

1. LE BATI ANCIEN

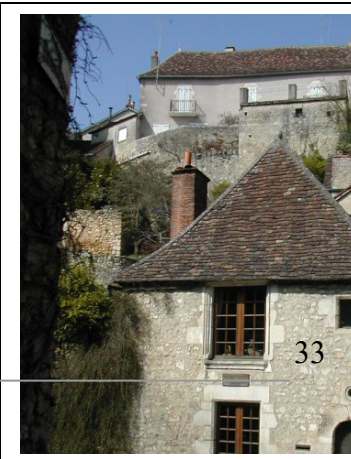
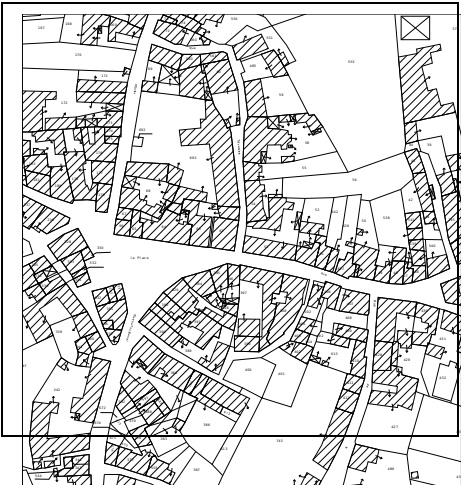
Les traits généraux identifiés sur le bourg :

➡ Organisation et implantation :

- Maillage de rues étroites et non rectilignes
- Concentration du bâti autour des espaces publics
- Un parcellaire réduit, très découpé et sans orientation
- Une forte densité du bâti
- Implantation à l’alignement de la rue
- Maisons accolées le plus souvent

➡ Une architecture garante des traditions

- 1 ou 2 niveaux + combles
- Façade en pierre apparente (moellon calcaire) ou enduite dans des tons sables
- Chaînage d’angle et encadrement de baies en pierre de taille
- Toiture faite de tuiles plates (2 pentes symétriques ou asymétriques)
- Nombreuses lucarnes (en croupe ou à la capucine)
- Présence de quelques corps de ferme avec leur grange



➡ **Un espace public valorisant ou au fort potentiel :**

- Multiplicité des vues sur le paysage environnant
- Inter relation des espaces
- Des lieux où le piéton a toute sa place dans les déplacements urbains
- Intimité de l'échelle urbaine

2. LE BATI RECENT

➡ **Organisation et implantation :**

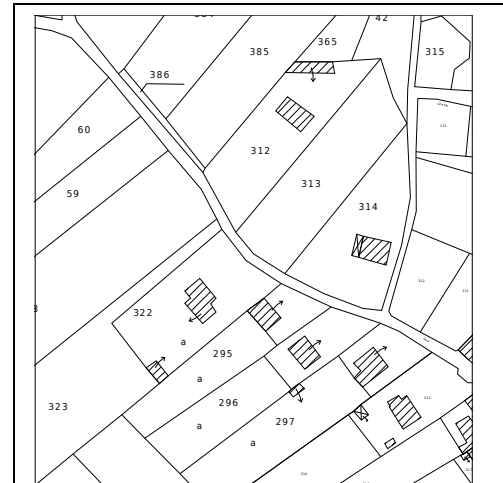
- Parcelles en lanière de taille moyenne à grande
- Evolution le long des voies routières : « urbanisme linéaire »
- Densité relativement faible
- Front bâti inexistant
- Implantation en retrait du front de rue
- Interrelation limitée entre les quartiers

➡ **Aspects architecturaux :**

- Constructions individuelles
- Généralement un seul niveau
- Grandes baies vitrées
- Enduits sur parpaings ou brique creuses
- Existence d'un garage

➡ **Qualité des espaces publics :**

- Aménagement sommaire voire inexistant
- L'espace public se limite le plus souvent à la route



IV. PATRIMOINE BATI, CULTUREL ET HISTORIQUE

1. Histoire d'Angles sur l'Anglin :

1.1 Préhistoire : la frise sculptée du Roc aux sorciers

C'est en 1947 que fût découvert¹ le gisement de sculptures magdaléniennes sur le site du Roc aux Sorciers (au nord du bourg, le long de la vallée) par Suzane de Saint Mathurin et Dorothy Garrod. Le caractère unique au monde de ce site rend alors nécessaire une protection et une conservation de celui-ci par son **classement aux Monuments Historiques dès le 18 janvier 1955**.

Suzanne de Saint Mathurin décéda en 1991, et sur décision testamentaire légua le gisement à l'Etat en demandant qu'un moulage de la frise soit réalisé.

➤ Pourquoi un fac-similé ?

Il est vrai que pendant les premières années de la découverte aucun changement de l'état des parois ne fut constaté ; mais très vite des zones de verdissement apparurent. Un auvent plastifié mis la frise à l'abri des intempéries.

Mais ces mesures de protections s'avérèrent insuffisantes (les algues continuaient à détruire la paroi), on du alors envisager la mise dans l'obscurité de la frise. Depuis maintenant quelques années, les visites se font de façon très restreinte (2 journées portes ouvertes par an de façon limitée).

➤ Description de la frise :

Celle-ci s'étend sur 18 mètres de long et 2.5 mètres de haut.

On observe d'amont en aval : 2 bisons, 3 vénus, 5 bouquetins, un faon, 1 félin et 2 chevaux, 2 bouquetins, 1 tête de félin, 1 tête humaine puis sur le reste de la paroi sont représentés 1 jeune bison, 1 renne, 1 bouquetin et des têtes de cervidés.

Les techniques utilisées sont très variées, elles vont ainsi du haut-relief et bas-relief en passant par la gravure et la peinture.



La frise sculptée du Roc aux Sorciers

➤ Les autres éléments découverts sur le site :

¹ Le site avait été fouillé partiellement en 1927 par Lucien Rousseau

La fouille des sédiments a apporté de nombreuses informations sur la vie quotidienne et l'environnement des habitants de cette époque. On a ainsi découvert dans l'abri sous roche : de nombreux outils (aiguiseurs, mortiers, sagaies, pointes en silex, ...), des éléments de parure (coquilles percées, dents perforées d'animaux, ...) et des objets tels que statuettes et galets gravés.

1.2 Rappel historique de la commune :

➤ Le Moyen Age :

Au début du XI^e siècle, Hugues le Brun, Comte de Lusignan, fait construire le premier château (du donjon à la chapelle Saint-Pierre). Le monastère Ste Croix (ordre des Augustins) est fondé par Hugues de Lusignan vers 1090. Le quartier Ste Croix date alors de 1146 (ville basse), tandis que l'église est consacrée en 1192.

La chapelle du château (église Ste Marie) et la chapelle St Pierre ont été construites vers 1210.

Le cimetière de la ville basse date de 1343 (on y trouve la croix hosannière et petit autel).

➤ La guerre de 100 ans :

Il s'agit d'une longue période de dévastations pour tout le territoire français. On retiendra de cette époque la fameuse prise du château d'Angles par les Anglais (sous les ordres de Guichard IV pour les services d'Edouard III). La tradition veut que le château ait été assiégé et pris par les Anglais en se frayant un chemin dans une faille de la falaise pour forcer le rempart : on parle aujourd'hui de « la tranchée des Anglais ». Il s'agit d'un escalier de pierre taillé dans le roc.

Le XV^e siècle sera une période calme où se réalisent de nombreuses réparations suite aux dommages de guerres.

➤ Le XVII^e siècle :

Il s'agit d'une époque de prospérité pour la ville d'Angles (sous le règne de Louis XIV), grâce en partie à la contrebande de sel.

➤ Le XVIII^e siècle :

Les revenus de la seigneurie d'Angles baissent et l'évêque restreint les frais d'entretien de ses domaines.

C'est la fin du château : le Parlement répond favorablement à l'abandon définitif du château d'Angles (toutes les boiseries et la charpente sont retirées).

En 1789, le château est décrété bien public. Le château a appartenu ensuite aux familles de Grailly et de Puyrode (le château est fait don aux Antiquaires de l'Ouest en 1921) ; puis c'est en 1986 que la commune le rachète pour le franc symbolique.

En 1792, ce dernier est décrété carrière publique. La Révolution a mis en place les frontières des 3 départements de la Vienne, de l'Indre et de l'Indre et Loire. Les Anglois choisirent de conserver leur lien avec Poitiers.

➤ **Le XIXe siècle :**

Il s'agit de nouveau d'une époque prospère pour la commune : l'industrie des Jours (avec entre autres les travaux de lingerie fine) est très appréciée par le commerce parisien.

En 1921 la population s'élevait à 920 habitants.

2. Mille ans de patrimoine architectural :

Comme il a été mis en évidence dans le rappel historique d'Angles, la commune s'est enrichi (au fil de son histoire) d'un patrimoine architectural qui marque encore aujourd'hui cette dernière. Pour preuve, l'attrait constant du bourg : celui-ci voit chaque année un flot de visiteurs venant apprécier ce patrimoine remarquable représenté en premier lieu par les emblématiques ruines du château ...

2.1 Le patrimoine remarquable :

➤ **Le château :**

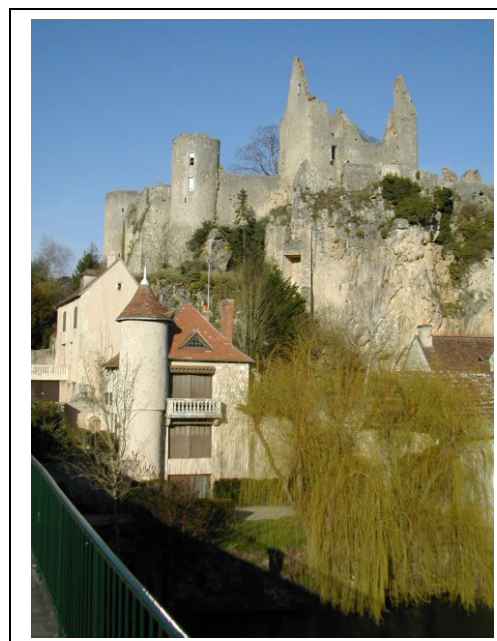
Construite en 1025 par Hugues de Lusignan et son fils Hugues le Brun, cette forteresse est posée sur un éperon rocheux de 48 mètres de haut dominant la vallée de l'Anglin (ce qui était censé la rendre imprenable)

Elle appartient à une ceinture de places fortes qui protègent Poitiers.

Les guerres de religions (1567, 1597) détruisent en partie le château. Puis sous la révolution Française, les habitants accentuent les dégâts car elle est déclarée « carrière publique ».

Aujourd'hui bien communal (depuis 1986), c'est un vecteur touristique très important pour la commune.

Il est classé aux Monuments Historiques en date du 10 février 1926 (ceci inclue la chapelle St-Pierre).



➤ **La chapelle Saint-Pierre :**

Située au sud du château (à proximité de « la faille des Anglais »), cette chapelle de style roman a été bâtie entre le XI et XIIe siècle sur un promontoire de 40 mètres de haut. Le promontoire (sur lequel se trouve encore aujourd'hui un rempart), est un formidable point de vue sur l'Anglin et la ville basse.

Fondée en 1080 par Isambert 1^{er}, celle-ci se situe sur la rive gauche de l'Anglin sous la protection du château. Elle est le point de fondement du faubourg.

Le monastère s'étendait à l'époque tout autour de l'église jusqu'à la rivière. La construction de l'église débuta en 1175 et fut consacrée en 1192. Celle-ci s'étendait au-delà de la route actuelle, car l'église fut détruite par les Calvinistes en 1567, les ruines d'une partie de la nef, du transept et du chœur furent dégagés pour laisser le passage libre à la nouvelle route en 1835 (actuelle D2 reliant Chauvigny à Tournon St-Martin).

➤ **L'abbaye et l'église Sainte-Croix :**

L'intérêt architectural est mis en avant par le fait que l'église annonce le style gothique (portail à ogive surbaissée, élancement des ouvertures, ...)



Localisation

La façade occidentale est inscrite à l'inventaire

➤ **Eglise Saint-Martin :**

Remerle

Moulin à eau 'les Remerles'

Le petit Breux

➤ **Croix et petit autel :**

Croix Rosannière

Maison du Cardinal La Balue

Château

Moulin à eau

Eglise Ste-Croix

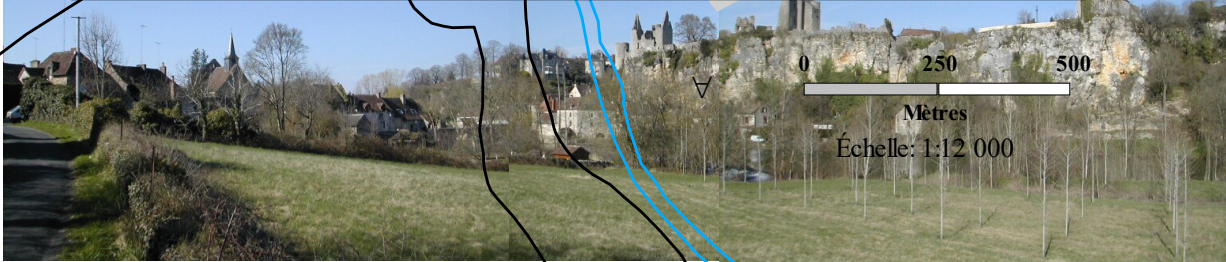
Chapelle St-Pierre

Les Droux

Château des Censeaux

Pigeonnier

Boisdichon



GEO.RM - 04/2003

3. **Le patrimoine non protégé :**

Le patrimoine remarquable, qui a été présenté précédemment, n’est pas l’unique source du patrimoine de la commune. La notion de patrimoine a évolué, et aujourd’hui celui-ci englobe des éléments plus variés mais ayant toujours une valeur culturelle ou artistique : ainsi viennent s’ajouter le patrimoine bâti vernaculaire, le patrimoine urbain et même le paysage qui globalise tous les éléments qui le composent.

3.1 Les espaces publics :

Ceux-ci sont nombreux et de formes variées ; ils participent à la qualité urbaine du bourg en reliant les différents îlots entre eux ou encore en offrant des points de vue sur le paysage environnant (qu’il soit urbain ou naturel).

Ces espaces publics sont présents sous 3 formes distinctes :

➤ Les rues :

Il est à préciser que la transition entre les entrées du bourg et son centre se fait progressivement : On passe d’une forte présence du végétal jusqu’à atteindre une minéralité complète sur certains secteurs du bourg.

Les entrées de ville (et donc les rues s’y attachant) sont développées dans la partie « Analyse du paysage »

➤ Les chemins piétons :

Ceux-ci servent essentiellement de liens entre la ville basse et la ville haute.

1/ Il faut toutefois faire une exception pour **la tranchée des Anglais** (ce passage aurait été creusé au XIV^e siècle par les Anglais pour assiéger le château par sa partie la moins défendable). Il avait ainsi un rôle militaire, aujourd’hui son rôle de lien urbain est moins évident, son principal intérêt est d’offrir aux visiteurs une sensation unique en l’empruntant et également de donner un très beau cadrage visuel sur la vallée. Il est à noter que c’est l’unique chemin du bourg permettant de relier ville haute avec l’extrémité Est de la ville basse.

2/ **Le chemin de la Huche Corne**, il s’agit d’un chemin herbacé et caillouteux pouvant être emprunté par les voitures (de façon limitée car la largeur de la voie ne permet pas le croisement de véhicules). Son principal intérêt est de relier la place du champ de Foire avec le quai du Président et ainsi de profiter des berges de l’Anglin en empruntant un chemin au caractère rural : forte végétation de part et d’autre du chemin guidée de deux murets de pierre sèche.

3/ **Le chemin de la Cueille**, Il s’agit de l’unique voie pavée du bourg. Cet espace piétonnier permet de rejoindre la ville basse (non loin du château) avec le cœur du bourg à travers la rue de l’Arceau et la place.

4/ **Les Escaliers**, ceux-ci permettent de transiter entre la rue du Four Banal et la rue du Château. A noter que tout au long de la descente on peut observer de magnifiques panoramas sur le bourg et en particulier sur le château. L’aspect négatif est que de nombreuses parcelles sont en friche (due sans doute aux difficultés d’accès)

5/ **Le prolongement de la rue du Four Banal**, c’est une rue goudronnée interdite à la circulation (sauf aux riverains) qui a pour intérêt de permettre aux piétons de rejoindre le centre bourg en évitant d’emprunter le virage de la départementale (rue du château) qui ne possède pas de trottoirs. Cette voie offre un point de vue intéressant sur les ruines du château, par contre ce qui fait défaut c’est que la terrasse ne soit pas aménagée (friche, pas de banc)

6/ **Le chemin Les Bottes** se trouve au bas de la rue du Pont ; on y accède par un porche qui donne un caractère privatif à cet espace. Le nom Les Bottes provient des marques inscrites en forme de pas dans la roche. Il permet de relier la ville basse à la ville haute, de là on aboutit sur le belvédère de la Huche Corne (principal panorama sur la ville basse)

7/ **La rue de la Traversière** relie la rue Blancoise (RD 2) à la rue d’Enfer ; il s’agit d’une voie semi-piétonne qui n’offre pas la possibilité de croisement de 2 véhicules.

8/ La voie reliant la rue du Four Banal à la rue Blancoise ; il s’agit également d’une voie semi piétonne dans sa première partie (impasse) puis finissant en chemin piéton caillouteux.

9/ Le chemin herbeux reliant la chapelle St-Pierre à l’entrée de l’actuel camping.

10/ Le second chemin herbeux (parallèle au précédent) qui relie la rue du château avec également l’entrée du camping.

Tous ces chemins participent à la qualité urbaine et sociale du bourg :

- Ils sont d’un intérêt social en permettant de relier physiquement les quartiers entre eux et donc les populations.
- Ils participent à la qualité urbaine en offrant des espaces de transition entre les points focalisants du bourg (château, place, belvédère). Ils donnent ainsi une certaine quiétude entre les espaces très fréquentés lors de la période estivale.

Ces chemins sont d’un grand intérêt pour Angles car ils permettent une visite plutôt insolite de la ville, ce que recherchent une grande partie des touristes. Ils font partie également de la mémoire urbaine de la ville comme l’emblématique rue de la Cueille (voie pavée).

➤ Les espaces extérieurs :

Trois types d'espaces sont présents :

1/ **Les parkings** : ceux-ci sont d'une très grande importance dans le bon fonctionnement des flux urbains. Ils permettent d'éviter les stationnements sauvages et ainsi de gêner la circulation dans ces rues étroites peu adaptées à la circulation routière.

Mais l'on verra (dans le chapitre consacré aux différents réseaux) que bien que ces parkings soient en nombre et répartis de façon homogène sur le bourg, il n'en reste que les problèmes de manques de place de stationnement reste chronique lors de la saison estivale.

Les parkings de premier ordre sont :

- **le champ de foire** (engazonné) qui est en lien direct avec le belvédère de la Huche Corne et le chemin des Bottes. Son principal intérêt est qu'il offre un beau panorama sur la vallée et permet d'accéder rapidement à la ville basse (avec le château) et à la place de la ville haute (commerces, office de tourisme ...)
- **Le parking du château** qui permet d'être en contact direct avec les ruines du château et la chapelle St-Pierre (belvédère). De là le piéton rejoint très facilement le centre bourg par 3 chemins piétonniers (dont la rue de la Cueilie). C'est un espace entièrement minéral (goudronné) et donnant accès sur toute sa longueur à la RD 2 (rue du château)
- **Le parking de la salle des fêtes**, est lui plus excentré mais offre l'avantage d'être proche du camping et donc du futur site du projet du fac-similé de la frise magdalénienne. La majeure partie du parking est engazonnée car l'afflux de voiture s'effectuent seulement en période estivale, le parking goudronné, lui, suffit amplement à la vie quotidienne du bourg.

Les parkings de plus petite taille sont :

- Celui de l'église St-Martin (8 voitures environ)
- Celui de la rue St-Jean (4 voitures) face à la mairie
- Celui du belvédère à l'entrée de la ville basse (le long de la RD 2, 3-4 voitures)

2/ **Les belvédères**, ils sont au nombre de 4 sur le bourg :

- **Le belvédère de la Huche Corne** : il offre un très beau panorama sur l'ensemble paysager formé par la vallée de l'Anglin, la ville basse (rive gauche et droite) et le château.

Intérêt : Accès rapide à la ville basse (chemin les Bottes)
Proximité du champ de Foire (parking + aire urbaine)
Un chemin tout proche permet de rejoindre le quai du 1^{er} Président (l'Anglin)

- **Le belvédère de la Chapelle Saint-Pierre** : Celui-ci donne également une superbe vue sur la ville basse.

Intérêt : Proximité avec la Tranchée des Anglais
Point de halte entre la visite du château et celle de la chapelle
Parking du château à proximité

- **Le belvédère de la ville basse** : il permet d'apprécier l'harmonie qui existe entre la ville basse (rive droite) et la ville haute. Ici, c'est principalement la falaise surmontée des ruines du château qui subjugue le visiteur.

Intérêt : Seul point de halte aménagé sur la ville basse (parking) pour admirer la ville haute.

- **Le jardin public** : Celui-ci se positionne dans la ville haute (derrière la Poste), face au transept Sud de l'église St-Martin. Ce petit espace assez intime permet d'observer les ruines du château.

3/ Les places :

Ces espaces sont essentiels à la trame urbaine, car *ces vides urbains* permettent de mettre en relation les différents îlots qui constituent le bourg.

On dénombre sur le bourg une place et une placette :

- **La place de la ville haute** qui regroupe sur son pourtour l'essentiel des commerces. Elle est le point focalisant de la trame urbaine de la ville haute. C'est en effet à cet endroit que se rejoignent les routes départementales n°5 (vers Vicq sur Gartempe) et n°2 (en direction de Tournon St-Martin). Cette place a été récemment réaménagée et offre un espace uniquement piéton, où viennent s'installer les terrasses des cafés à la saison estivale.
- **La placette au pied de la chapelle Ste-Croix** (ville basse) fait face au reste de la nef de la chapelle. Ce petit espace crée également une relation assez intimiste avec le bâtiment religieux. Les arbres présents apportent une ambiance végétale dans le linéaire urbain minéral et permettent également de jouer sur la transition entre la route départementale et la chapelle.

3.2 Le patrimoine vernaculaire :

Celui-ci bien qu'ayant une architecture moins remarquable que le patrimoine religieux ou militaire, donne à la commune tout son intérêt en étant un témoin du passé de la commune. Il permet entre autre de mettre en avant l'architecture régionale.

Les bâtiments suivants peuvent être énumérés :

1/ **La maison du Cardinal La Balue** (2, rue du Pont datant du XVe siècle) :

Le cardinal La Balue (né en 1421), proche du roi Louis XI, aurait tenté de le trahir en faveur de Charles le Téméraire. Le roi l'aurait enfermé pendant 11 ans dans une cage en fer.

2/ **L'ancien moulin banal** (rue du Donjon, XVIIe siècle)

Il fait partie des 3 moulins que comptait la commune : le moulin de Remerle (en aval), le moulin du pré (en amont) et le moulin banal pour le bourg.
Ce moulin fonctionne encore.

3/ **L’ancien relais de poste** (4, rue d’Enfer, XVIIIe siècle)

A l’époque le bâtiment sert d’écurie pour les animaux. Entre les deux guerres, la salle de restaurant sert de salle de bal. Aujourd’hui un hôtel perpétue la tradition hôtelière du site.

4/ **Le pigeonnier** (Château des Cerceaux, XVIIe siècle)

Il s’agit d’un pigeonnier circulaire (en calcaire) coiffé d’un toit en tuiles plates et d’une lanterne couverte d’ardoise. Il est à noter que c’est le seul pigeonnier dans son état dans les environs d’Angles.

5/ **Le château des Cerceaux** (XVIIIe siècle)

Il a été édifié à la fin du règne de Louis XVI par les Puynode (il est toujours resté dans la même famille). Il est entouré de deux pavillons et possède également une orangerie et une chapelle.

6/ **Ancien atelier des Jours d’Angles** (10, rue du Pont)

Témoin de l’époque florissante où près de 300 ouvrières travaillaient sur la commune, puis l’industrialisation après la Seconde Guerre mondiale périclita l’activité.

A retenir ...

- **Un patrimoine vecteur majeur de la vie économique de la commune.**
- **Une richesse patrimoniale** (partant des frises magdaléniennes jusqu’aux ateliers des Jours) **qui reste le témoin historique et préhistorique d’Angles sur quelques 15 000 ans ...**
- **Une concentration sur le bourg du patrimoine remarquable protégé** (château, les deux chapelles, l’église Sainte Croix). Celui-ci est dans un bon état général de conservation. Il sert de *patrimoine phare* à la commune : c’est ce type de patrimoine que le visiteur remarque en premier lieu et qu’il vient découvrir.
- **Intérêt du patrimoine vernaculaire qui témoigne de la vie communale sur les siècles passés** (moulin, pigeonnier, ancien relais de poste ...)
- **Le patrimoine non protégé : mémoire urbaine de la commune** à travers entre autre les espaces publics (belvédère, chemins piétons, la place). Ce patrimoine vient accompagner le patrimoine remarquable en apportant une touche d’originalité soit en apportant un panorama ou encore par son histoire (comme la tranchée des Anglais)
- **Il faut surtout mettre en évidence le fait que le chef d’œuvre préhistorique qu’est la frise magdalénienne n’est à ce jour pas du tout mis en valeur pour le public. Alors que cette frise ou plutôt son fac-similé (car l’original est protégé) est un témoin extraordinaire de l’époque magdalénienne : ne parle t-on pas, au vu de son importance sur le plan scientifique, d’un véritable « Lascaux de la sculpture » ...**

Il apparaît donc évident, au vu du caractère unique de ce patrimoine, de trouver une mise en scène, un site pour faire partager aux visiteurs d’Angles ce témoin extraordinaire de la préhistoire.

Chapitre IV

ACTIVITES ET DYNAMIQUE LOCALE

I. ECONOMIE :

Angles sur l’Anglin se caractérise par une activité économique relativement importante (pour une commune rurale) qui va de pair avec la composante fortement touristique de la commune.

1. L’activité artisanale et commerciale :

1.1 Une concentration de l’activité :

L’essentiel de cette activité se focalise sur le bourg. On note tout particulièrement un regroupement de ces activités sur la ville haute, plus précisément sur les quartiers donnant sur la place du bourg. On dénombre ainsi 7 commerces en lien avec la place :

- 1 boucherie charcuterie et alimentation générale
- 1 boulangerie pâtisserie
- 1 studio de création publicitaire
- 1 hôtel restaurant
- 2 cafés
- 1 pharmacie

Cette densité en terme d’activités s’explique par le rôle urbain (développé dans la partie « Analyse urbaine ») et touristique que joue la place sur le bourg. Elle est à la fois un point focalisant où se croisent les voies départementales et communales (en particulier la D2 et la D5, qui relient Angles à Saint Pierre de Maillé et à Vicq sur Gartempe respectivement), et également un lieu fédérateur de la vie communale par la présence des différents services publics en lien direct ou à proximité immédiate.

Sur le reste du bourg prennent place les commerces et artisans suivants :

- Electricité générale (route des Certeaux)
- Mécanique générale (rue d’Enfer)
- Menuiserie générale (route de Tournon)
- Salon de coiffure (Route des Certeaux)
- Transports, travaux publics (route de Tournon)
- Entreprise d’espaces verts (rue du Donjon)

L’entreprise la plus porteuse en terme d’emploi étant celle des travaux publics avec 6 salariés. A ce jour il n’y a pas de demande d’installations nouvelles et il est à préciser que la commune ne détient pas de zone d’activités communale ou intercommunale.

A noter également que le bourg accueille un marché sur le Champ de Foire (à proximité immédiate du cimetière de la ville haute). Celui-ci reste de taille modeste et prend place le samedi et le dimanche matin en présence de 4 commerçants ambulants en moyenne. Ce type d’animation est très important dans la vie d’un village car il participe à la vie locale de celui-ci. Il s’agit en plus d’un attrait supplémentaire pour les visiteurs de passage ou hébergeant sur la commune : le marché offre, aux personnes fréquentant les gîtes et le camping, la possibilité de s’approvisionner en achats alimentaires sans devoir aller se déplacer sur les villes avoisinantes.

1.2 Une activité touristique qui spécifie l’activité économique :

C’est par la présence de plusieurs restaurants et cafés dans son appareil commercial qu’Angles sur l’Anglin se démarque en tant que commune touristique. On dénombre ainsi plusieurs commerces en lien avec l’artisanat qui offre une occasion de visite pour les touristes découvrant le bourg. Ce type d’activité se retrouve majoritairement sur la ville haute le long de la RD 2 et la RD 5 (axes routiers les plus fréquentés) ; deux commerces prennent place sur la ville basse (également le long de la RD 2).

L’artisanat sur la commune :

- Les Véritables jours d’Angles
- Marie Boutique
- Antiquités et objets d’art
- La Brocanterie
- Sculpteur sur bois

Les Jours d’Angles sur l’Anglin :

Il s’agit d’une technique qui consiste à créer des motifs ajourés sur des ouvrages textiles. Ce savoir-faire fût créé à Angles sur l’Anglin au milieu du XIXe siècle, c’est ainsi que plus de 300 ouvrières animèrent la commune jusqu’aux années 60/70. Puis cet artisanat déclina lentement, mais l’association « sauvegarde et rayonnement des Jours d’Angles » (créée le 22 novembre 1981) permit d’assurer la pérennité de cet artisanat unique en France reconnu Patrimoine Culturel.

Toute commune touristique digne de ce nom doit pouvoir offrir aux visiteurs des commerces attachés à l’hôtellerie et à la restauration qui répondent à une véritable demande. Angles, commune de 365 habitants, répond à celle-ci en offrant (en plus des 2 cafés sur la place) :

- 1 hôtel restaurant (rue d’Enfer)
- 1 restaurant pizzeria crêperie
- 1 bar hôtel restaurant
- 1 buvette tabac librairie presse

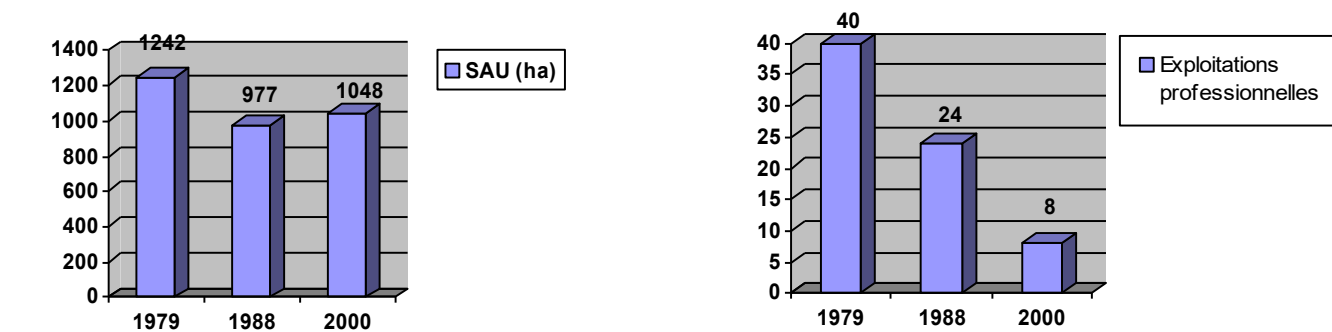
Seul le restaurant pizzeria est situé sur la ville basse, indiquant de nouveau la forte prégnance touristique de la ville haute. Il est à signaler que l’offre en hébergement est complétée par une série de gîtes ruraux (explicatif dans la partie sur les équipements touristiques).

2. L’activité agricole :

2.1 Une taille moyenne des exploitations en nette progression :

Sur une superficie communale totale de 1475 ha, quelques 974 ha sont utilisés à des fins agricoles.

Le nombre d’exploitations diminue nettement, **on est passé de 24 exploitations individuelles en 1988 à seulement 8 exploitations en 1999**. Sur la même période les exploitations de plus de 50 ha ont augmenté très fortement : la SAU passant de 90 ha à 147 ha entre les deux recensements.



Source : recensement agricole 2000

SAU : Surface Agricole utile
Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.

2.2 Vers une culture de plaine ...

Ce sont en majorité les cultures céréalières qui dominent le paysage agricole de la commune avec près de 480 ha sur les 962 ha de terres labourables. Une analyse plus fine de l’évolution des cultures met en évidence les évolutions suivantes :

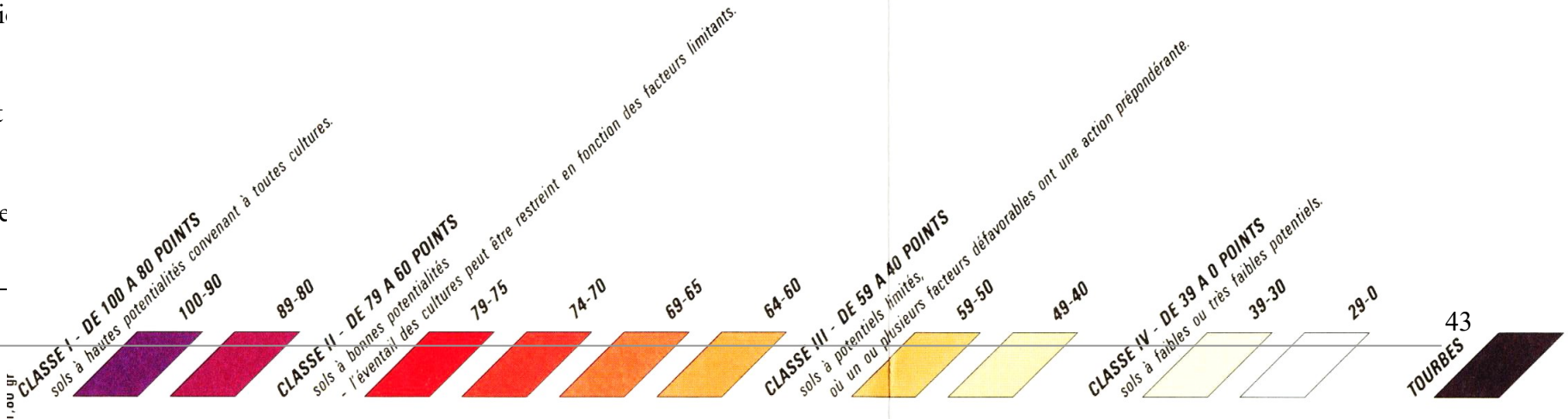
- Une diminution conséquente des superficies fourragères qui se retrouvent minoritaires (94 ha), de même que l’orge (49 ha) ainsi que les vignes (plus un seul hectare en exploitation).
- La culture du tournesol est également en diminution sensible (- 37ha)
- Les cultures en progression sont le blé tendre (avec + 21 ha il reste en première position) et le colza (multiplié par 2)

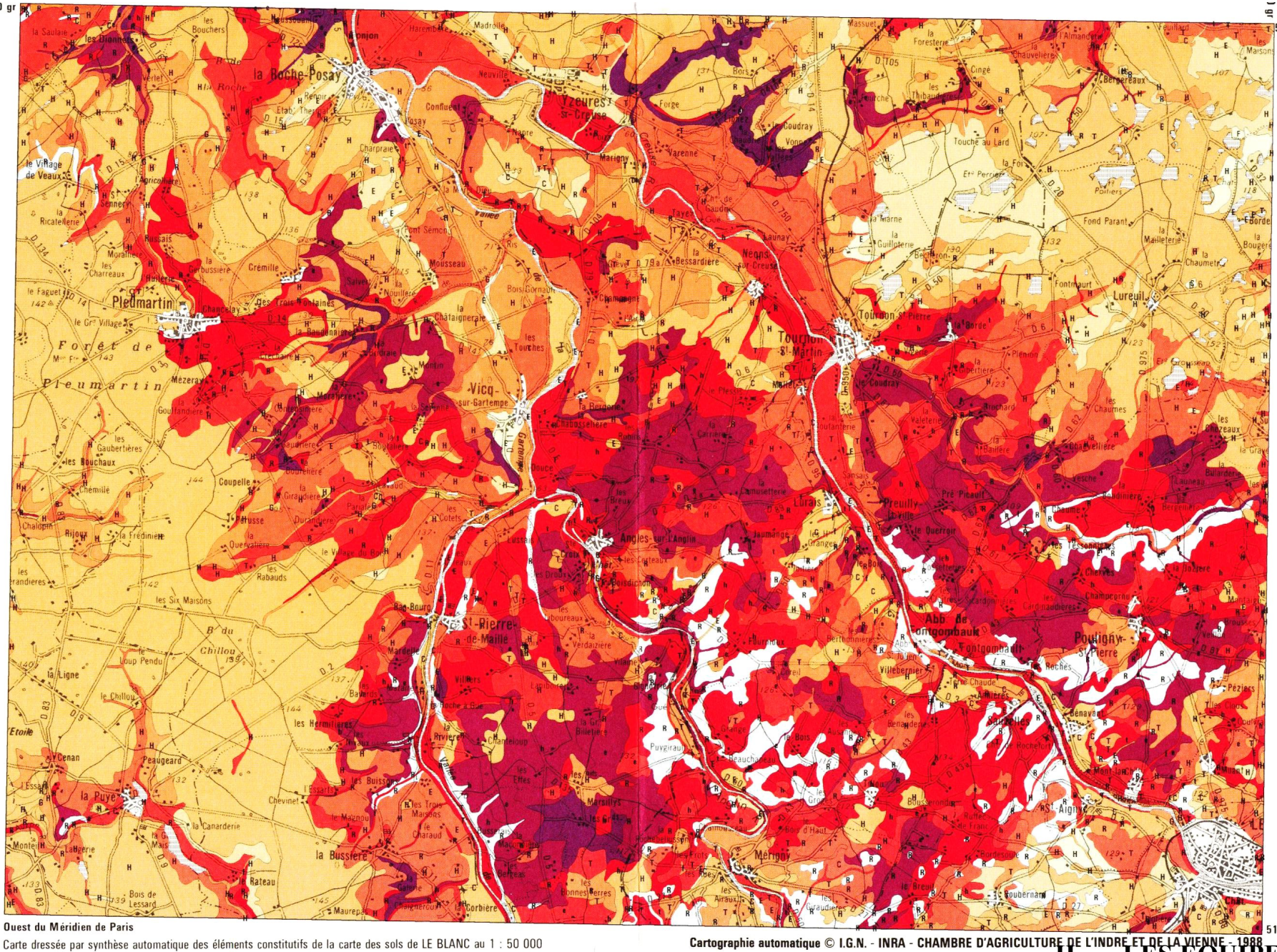
On retiendra :

- Une SAU des exploitations en augmentation, conséquence directe de l’évolution des cultures.
- Un abandon progressif des cultures plus traditionnelles telles que la vigne et fourrage (ce dernier a vu sa superficie divisée par 2.5)
- Un nombre d’exploitations en nette régression, 2/3 de celles-ci ayant disparu de 1988 à 2000.

2.3 L’élevage sur le territoire communal :

Une seule exploitation possède un établissement classé (soumis à déclaration) : il s’agit de la GAEC de Saint Pierre qui fait de l’élevage de lapins.





La carte ci-contre sur les aptitudes agricoles des sols Montre que le territoire communal possède des sols à hautes potentialités convenant à toutes cultures.

Ces sols se retrouvent tout particulièrement sur le plateau agricole au nord de la vallée de l’Anglin.

Le projet de PLU devra prendre en compte cette caractéristique en protégeant les terres à forte valeur agronomique.

Si d'un côté l'activité économique d'une commune joue un grand rôle, il n'en demeure pas moins que la dynamique locale à travers la vie sociale et culturelle est d'une grande importance. Cette dynamique se retranscrit à travers les services et équipements publics ainsi que par les associations présentes sur le territoire communal.

1. Les supports de la vie locale :

1.1 Les services de proximité :

➞ Administration :

- La Mairie (rue Saint-Jean)
- La Poste (rue de l'Eglise)

Ces deux équipements publics prennent place dans des constructions anciennes ce qui permet de redonner au bâti ancien une fonction essentielle à la vie de la commune. Ces services publics sont situés de part et d'autre de l'Eglise Saint-Martin, et offrent chacun un parking à proximité (une offre non négligeable dans un centre bourg aux rues étroites).

➞ Enseignement :

Angles possède une **école publique** mise en regroupement pédagogique avec l'école publique de Saint-Pierre-de-Maillé : cette dernière accueillant les maternelles et les cours élémentaires, Angles recevant les cours moyens. Celle-ci se situe à l'extrémité Est de la ville haute (rue Blanchoise).

Après avoir eu une croissance des effectifs atteignant 28 élèves pour l'année 1999/2000, l'école atteint, pour la présente année, 20 élèves.

Cette baisse des effectifs est une conséquence directe de la baisse démographique des deux communes (rappel : régression de 59 habitants de 1990 à 1999 pour Angles sur l'Anglin)

L'école possède une cantine et une garderie périscolaire gérées par la commune. Deux salles de classes et la cantine prennent place dans le bâtiment le plus grand ; dans les salles voisines se trouvent l'association les Jours d'Angles ainsi que le Club du 3^{ème} âge.

Le transport scolaire s'effectue de la manière suivante :

Le ramassage des élèves s'opère directement dans la cour de l'école.

Les élèves poursuivent leurs études au collège de la Roche-Posay (canton de Pleumartin). Les collégiens sont pris en charge par une ligne de bus dont l'arrêt se situe sur la place.

➞ Lieux de cultes et de sépultures :

- **L'Eglise Saint-Martin** : située sur la ville haute et datant du XII^e siècle, elle fait partie de l'îlot formé par la mairie, la poste et le jardin public.

- **Le cimetière de la ville haute** : en contact avec la place du champ de Foire

- **Le cimetière de la ville basse** : il se situe à l'est de celle-ci, non loin des rives de l'Anglin. Ce cimetière présente un intérêt patrimonial car sur celui-ci se trouve la Croix Hosannière du XIV^e siècle et du petit autel du XII^e siècle (descriptif dans la partie sur les monuments historiques)

➞ Culture et loisirs :

- **Une salle des fêtes** dite « salle des Combes » : il s'agit d'une construction récente (- de 10 ans) qui prend place à l'est de la ville haute (juste devant la l'école). L'accès s'effectue soit par le nord en empruntant la rue des Frères (en sens unique), ou soit par le sud par la rue du Château.

- **Un terrain de football** qui se situe au nord de la ville haute. On y accède en empruntant la voie communale reliant le bourg au lotissement les Petits Breux. Cet équipement du fait de l'éloignement par rapport au bourg reste sous utilisé à ce jour.

- **Un boulodrome** qui prend place sur le Champ de Foire sous une allée d'arbres.

- **Le terrain de camping municipal « les Côteaux »** qui comporte 30 emplacements offre un très beau panorama sur la vallée de l'Anglin et la ville basse. Comme son nom l'indique le camping se situe sur les côteaux de la vallée dans un écrin boisé (on y accède par la route des Cerceaux).

Le camping bénéficie donc d'un emplacement privilégié tant sur le plan paysager que sur le plan urbain. En effet l'emplacement du camping permet à la fois à celui-ci d'être isolé du bourg (grâce aux parcelles boisées qui l'entoure) et d'être en lien avec la vie du bourg : les principaux commerces de la place sont ainsi à 300 mètres.

Un aperçu des équipements publics anglois



La Mairie



La Poste



L'école publique



La salle des Combes

2.2 Le réseau associatif de la commune :

- Association pour « la Sauvegarde et le rayonnement des Jours d'Angles »
- Office de Tourisme
- Club des aînés ruraux
- Anciens Combattants des Forces Françaises de l'Intérieur Vienne-Sud
- Prisonniers de Guerre
- Association Républicaine des Anciens Combattants
- Association Communale de Chasse Agréée
- Société de pêche « la Libellule »
- Union Sportive Saint-Pierre / Angles
- Gymnastique Volontaire
- Amicale des Parents d'Elèves
- Club Photo « Grand'Angles »
- Comité des Fêtes
- Amicale des Donneurs de Sang
- Canoë-Kayak Club du Val d'Anglin
- Club Spéléo Anglois

Toutes ces associations participent chacune dans leur domaine au dynamisme de la commune. Certaines d'entre-elles permettent de mettre en valeur le savoir-faire (à travers les Jours d'Angles), ou encore l'environnement exceptionnel de la commune par la pratique sportive : pratique du canoë-kayak sur l'Anglin et excursions dans les grottes avoisinantes.

III. TOURISME : Angles sur l'Anglin pôle touristique

Angles sur l'Anglin est reconnu comme « un des plus beaux villages de France » et possède « 3 fleurs » dans la sélection des Villages Fleuris. C'est par une combinaison de plusieurs facteurs à savoir l'association de ses qualités paysagères, environnementales, patrimoniales et événementiels que la commune réussit à attirer un flux de visiteurs conséquent : c'est ainsi que 30 000 à 40 000 visiteurs découvrent la commune chaque année ...

Une étude sur le tourisme de la commune¹, effectuée en 1995, indique dans ses conclusions que les touristes sont particulièrement séduits par le patrimoine historique, les décorations florales et les possibilités d'activités physiques et sportives.

1. Une offre touristique riche et variée dans le domaine culturel :

1.1 Un patrimoine naturel remarquable :

Angles offre un paysage naturel digne d'intérêt pour le département. C'est par la présence de la vallée de la rivière l'Anglin que tout une frange du territoire communal (et au-delà avec les communes de Saint Pierre de Maillé et Vicq sur Gartempe) offre aux visiteurs un très beau spectacle par le front rocheux des falaises calcaires. A ceci viennent s'ajouter des coteaux boisés et de nombreuses haies qui accentue le caractère naturel par un paysage bocager.

Ce type de paysage reste toutefois cantonné à la partie ouest du territoire d'Angles, il mérite alors d'être préservé et valorisé.

L'intérêt patrimonial qu'il apporte à la commune (dans lequel vient s'insérer le patrimoine bâti remarquable du bourg) et aux communes voisines s'est confirmé par les différentes entités paysagères qui ont été mises en avant sur le plan scientifique à travers :

- La ZNIEFF 306 : Coteau de Sainte Croix (bois situé en contact avec la ville basse)
- La ZNIEFF 706 : les Droux (intérêt biologique de la grotte pour la colonie hivernante de chauve-souris)
- La ZNIEFF 705 : Boisdichon (il s'agit également d'une grotte au cœur même du village)
- Le site NATURA 2000 de la vallée de l'Anglin d'une superficie totale de 568 ha qui porte l'intérêt du site au plan européen.

Description et localisation de ces sites dans le Chapitre II consacré à l'environnement et au patrimoine d'Angles sur l'Anglin.

1.2 Une richesse du patrimoine culturel :

¹ « Le tourisme à Angles-sur-l'Anglin » plan qualité 1995 réalisée par le cabinet d'études « TMO Ouest »

Un descriptif plus exhaustif (avec localisation) de ce patrimoine se trouve au Chapitre II « Environnement et Patrimoine »

La commune d'Angles doit évidemment sa renommée au patrimoine bâti et artistique présents tout particulièrement sur le bourg. Ainsi la commune offre aux visiteurs un panel artistique allant d'il y a 15000 ans en passant par le Moyen Age jusqu'au XXe siècle.

Pour rappel les éléments forts du patrimoine anglois sont :

- **Le site du Roc aux Sorciers** (vieux de 15000 ans), il s'agit d'un gisement de sculptures magdaléniennes d'un intérêt majeur sur le plan international qui est classé Monument Historique depuis le 18 janvier 1955.

Au vu de sa grande fragilité, le site ne peut être ouvert au public. Ceci est très dommageable pour la commune car le site permettrait sur le plan touristique de renforcer l'attractivité d'Angles et du Pays.

- **Le très riche panel de vestiges architecturaux** qui offre à la commune tout son intérêt sur le plan touristique, on dénombre les constructions suivantes :
 - o L'ancienne forteresse prenant position sur un éperon rocheux à l'entrée de la ville haute.
 - o La chapelle romane Saint-Pierre, à l'extrémité sud du château.
 - o L'église Sainte-Croix positionnée sur la ville basse (la rive gauche de la rivière).
 - o L'église Saint-Martin située au cœur de la ville haute.
 - o Le cimetière de la ville Basse (croix hosannière datant de 1343)
 - o La tranchée des Anglais (faille aménagée entre le château et la chapelle St-Pierre).
 - o Le pigeonnier du château des Cerceaux
- o Il faut également noter les nombreux espaces publics tels les chemins piétons qui marquent l'histoire urbaine de la commune : la voie pavée La Cueilie (rue de l'Arceau à la ville basse) ou encore le chemin Les Bottes (amenant au promontoire de la Huche Corne)
- **Un patrimoine urbain préservé sur le bourg et les villages** : grâce au maintien de l'emploi des matériaux traditionnels le bourg offre une unité qui s'intègre harmonieusement dans le paysage.
- **Le savoir-faire en artisanat d'art** à travers les Jours d'Angles (se référer à l'explicatif page 43)

1.3 Des manifestations en lien avec le patrimoine :

De nombreuses manifestations viennent agrémenter la vie de la commune durant la période allant d'avril à septembre. Celles-ci permettent le plus souvent de faire connaître la commune à une clientèle plus lointaine et surtout mettent en valeur le plus souvent le patrimoine. Les manifestations se déroulent directement dans les constructions bâties ou encore prennent place dans les rues du bourg.

Ces manifestations sont les suivantes :

- o Un salon des Antiquaires à la salle des Combes (week-end de Pâques)
- o Un concours des peintres sur deux jours avec mise en place d'une guinguette sur les bords de l'Anglin (exposition à la chapelle St-Pierre)
- o « **Les Artisanales** » (autour du 14 juillet) où de nombreux artisans prennent place dans les rues.
- o **Le feu d'artifice à thèmes** (embrasement du château et de la rivière) qui se déroule le premier dimanche du mois d'août attire chaque année plus de 8000 spectateurs. Le spectacle est accompagné d'une fête foraine et d'un bal populaire.
- o La fête des Peupliers (2^{ème} dimanche d'août) organisée par l'ensemble des associations d'Angles
- o **Le Festival du Livre** (week-end du 15 août) où se regroupent 70 à 80 exposants de toute la France. Ces journées sont font l'occasion d'animations de rues avec nuit du conte et contes pour enfants.
- o Une brocante se déroule fin septembre dans les rues et sur le Champ de Foire.

Les manifestations telles que le feu d'artifice, les Artisanales et le Festival du Livre intègrent plus particulièrement le patrimoine bâti, il est donc primordial de préserver et de mettre en valeur ce dernier. Ainsi **patrimoine et manifestation culturelle fonctionnent en « symbiose », ils renforcent leur intérêt mutuellement.**

On peut noter comme exemple également les expositions culturelles qui ont lieu dans la chapelle Saint-Pierre et la chapelle Sainte-Croix.

2. Une activité sportive en lien avec la nature :

2.1 Des sentiers communaux aux sentiers intercommunaux :

A l'époque de l'étude sur le tourisme à Angles (1995), 85% des sondés ne connaissaient pas les sentiers de randonnées. Depuis, la commune a fait un réel effort d'information et propose aujourd'hui 5 sentiers communaux (voir la carte sur les sentiers page 52) qui permettent de sillonner le territoire le long de la vallée. Ces 5 promenades communales sont :

- n°1 : la promenade de pied griffé (8 km)
- n°2 : la promenade du roc à midi (3km)
- n°3 : la promenade du chemin vert (7 km)
- n°4 : la promenade de Rezan (8 km)
- n° 5 : la promenade de Lussais (8 km)

L'intérêt de ces sentiers est d'offrir la possibilité aux touristes de découvrir la commune sous un nouvel angle. **Les sentiers proposent ainsi plusieurs panoramas sur la vallée ou sur le bourg.**

Ceux-ci permettent également de découvrir **le petit patrimoine rural** (le pigeonnier des Cerceaux), **le patrimoine archéologique** (le dolmen au nord des Liboureaux) ou encore **les curiosités naturelles** telles les falaises de calcaires et les grottes.

La Communauté de Commune Vals de Gartempe et Creuse détient la compétence Tourisme qui comprend en particulier l’aménagement et l’entretien des chemins de randonnée. 4 sentiers intercommunaux permettent de mailler les communes d’Angles/Vicq/Néons/Lussais/St Pierre/Puygirault/Rives/Fournioux (liaisons des différents sentiers communaux entre eux)

- n°6 : Néons/Vicq/Angles (15 km)
- n°7 : Lussais/St-Pierre/Angles (12 km)
- n°8 : Puygirault/Angles (15 km)
- n°9 : Rives/Fournioux/Angles (15 km)

La boucle Angles / St-Pierre (n°7) est ouverte complètement, tandis que celle reliant la commune à Puygirault (n°8) devrait être ouverte pour la saison estivale.

Il est à signaler que **l’entretien des ces sentiers s’effectue par des chantiers de réinsertion**. Ces derniers permettent à des chômeurs du Pays d’acquérir ou de renforcer des compétences professionnelles à travers la mise en état des sentiers, la création de balisage ou encore la restauration du petit patrimoine ; à ce sujet **le sentier menant à Puygirault va bénéficier de la restauration d’un pigeonnier**.

Angles offre également un GR national qui traverse Vicq sur Gartempe au nord et Saint Pierre de Maillé plus au sud. La commune fait également partie des Sentiers de Pays des Vallées de la Creuse et de l’Anglin (marche de 210 km en 7 étapes)

2.2 Une vallée dédiée à la pratique sportive :

En plus des ballades pédestres, équestres et cyclotouristes, la vallée de l’Anglin offre également la possibilité de diversifier l’activité sportive en profitant du cadre naturel exceptionnel présent sur la commune et les communes voisines.

Les activités sportives sont les suivantes :

- o La pratique de la pêche : l’Anglin par la qualité de ses eaux est classé en deuxième catégorie.
- o La pratique du canoë-kayak
- o La spéléologie (avec le « Spéléo Club Anglois »)
- o L’escalade qui se pratique vers le village de la Guignoterie (commune de Saint-Pierre de Maillé, rive gauche de l’Anglin). Les falaises-écoles de la Guignoterie sont un lieu d’escalade réputé ouvert à tous les niveaux de compétence en escalade (150 voies ouvertes).

Toutes ces pratiques sportives permettent de dynamiser le caractère de la commune et surtout mettent en valeur le patrimoine naturel de la commune (grotte, falaise, rivière, forêt, prairies) et le patrimoine bâti (panoramas sur le bourg, restauration du petit patrimoine).

3. L’hébergement touristique :

L’afflux de touristes sur une commune nécessite une offre en hébergement la plus diversifiée possible afin d’accueillir une population de touristes correspondant aux différentes catégories socioprofessionnelles.

Les modes d’hébergement marchand les plus fréquentés sont (d’après l’étude sur le tourisme en 1995) :

- Le camping (19 %)
 - Les hôtels (11 %)
 - Les Locations (11 %)

} 41 %

Viennent ensuite en hébergement non marchand :

- Chez les parents ou amis (27 %)
 - Les résidences secondaires (6%)
 - Le camping car (2 %)

} 35%

Autres cas = 24 %

Il ressort de cette étude que les modes d’hébergement qui se distinguent sont l’accueil chez les parents ou les amis et le camping. L’étude indique également que la durée du séjour s’effectue sur la journée pour 74 % des visiteurs, et sur 1 à 15 jours pour 20 % d’entre eux.

3.1 L’hébergement touristique sur la commune :

Celui-ci s’avère plutôt complet en offrant une capacité d’accueil variée, les modes d’hébergements¹ sont les suivants :

- **2 Hôtels** possédant à eux deux 13 chambres, ils sont tous deux placés en centre bourg non loin de la place.
- **7 gîtes ruraux** avec une capacité de 35 lits (6 gîtes en 1998). Il est à noter que la moitié des gîtes présents dans un rayon de 10 km sont sur la commune : 7 gîtes sur 13 au total.
- **Un camping municipal** de 30 emplacements prenant place sur les coteaux non loin de la chapelle Saint-Pierre (à l’est de la ville haute).

4. Les projets touristiques :

¹ données de l’Inventaire communal de 1998

4.1 Angles sur l'Anglin : « cité de caractère »

Dans le Contrat de Plan Etat-Region Poitou-Charentes 2000-2006, une convention d'application pour les Cités de caractère a été établie entre l'Etat, la Région, le Département, le Pays, la communauté de communes et la commune. Cette convention est conclue pour une durée de 2 ans pour les cités de l'ancien Contrat de Plan et 4 ans pour les nouvelles.

L'objectif du programme « cité de caractère » est de revitaliser le territoire d'un bourg à partir de son patrimoine historique, bâti et culturel. Il s'agit de mettre en place un développement local à partir de ces éléments d'identités.

La démarche peut prendre en compte par exemple :

- la sensibilisation des habitants
- La valorisation de la cité (opération de restauration et de réhabilitation)
- L'animation du patrimoine (informations offertes aux visiteurs)
- La communication (collaboration avec les offices de tourisme, ...)

○ Les actions déjà menées :

Restauration du patrimoine :

- Restauration de la Chapelle St-Pierre et aménagement en lieu d'exposition (1991)

Aménagement urbain :

- Aménagements des sentiers de Truchon et des Bottes (1991), des rues de la Cueille et de l'Arceau (programme site de caractère : 1998)
- Dissimulation des réseaux (1993-1998)
- Aménagement de la place centrale en ville haute (programme site de caractère : 1997)
- Micro-signalétique

Valorisation et animation du patrimoine :

- Fleurissement (programme site de caractère : 1999-2000)
- Plaquette d'information du château (programme cité de caractère : 1999)
- Document d'accueil (randonnée, ..., programme site de caractère : 1999)
- Exposition des Jours d'Angles (programme cité de caractère : 2000)

Tourisme :

- Création de l'Office de Tourisme sur la commune (1993)
- Signalisation routière (1997) et urbaine (programme site de caractère : 1999)

Divers :

- Salle des fêtes (1995)

➤ Les actions à mener :

• **Patrimoine et architecture :**

Restauration

- Purge de la falaise (la tranche d'urgence sera réalisée cette année)
- Mise en valeur des abords du château
- Restauration et valorisation de l'église Sainte-Croix
- Poursuite de l'aménagement du centre bourg (dernière tranche concernant l'espace entre l'église et la mairie)

Valorisation :

- Centre d'interprétation de la frise du Roc aux Sorciers

• **Métiers d'art :**

- Maison des Jours d'Angles : valorisation de cette technique de broderie ancienne. Le programme cité de caractère intervient sur la scénographie et l'aménagement des ateliers et espaces.
- L'installation d'artisans d'art sera favorisée à proximité de la maison des Jours.

4.2 D'un patrimoine préhistorique inexploité ...:

Le patrimoine bâti à travers les emblématiques ruines du château font l'objet d'une mise en valeur particulière et sont à la source des nombreuses manifestations (feu d'artifice, festival du livre, expositions...) et des activités (servent de point focalisant sur les sentiers de randonnées) de la commune. **Pour autant il subsiste un patrimoine qui reste inexploité, d'un intérêt remarquable sur le plan scientifique et également touristique comme élément structurant : il s'agit bien entendu du site du Roc aux Sorciers** (frise magdalénienne classée Monument Historique) ou plus précisément de la présentation de cette frise à partir d'un fac-similé (sur le même principe que Lascaux II).

La description du site originel se trouve dans le chapitre II consacré à l'environnement et au patrimoine.

4.3 ... à un projet passant à l'échelle intercommunale :

Cela fait maintenant plus d'une dizaine d'année que l'on parle sur la commune du projet du fac-similé de la frise magdalénienne sans que pour autant celui-ci voie le jour. Une étude avait pourtant été réalisée concernant la mise en valeur de ce patrimoine préhistorique¹ mais les suites au projet n'ont pas été données.

Depuis, la maîtrise d'ouvrage du projet revient à la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse ; ce qui a permis de relancer l'intérêt du projet au niveau intercommunal. Une nouvelle étude du projet a été confiée à un bureau d'étude.

¹ « création d'un pôle de mise en valeur touristique du patrimoine d'Angles sur l'Anglin »

Des propositions d'orientations et d'actions ont été effectuées (en nombre 2001) pour la mise en place de la Charte de Territoire du Pays (en cours de rédaction)². Parmi celles-ci l'axe stratégique « Développer l'activité touristique » qui retient Angles comme l'un des 4 pôles d'activités.

L'une des mesures retenues est « Valoriser et préserver le patrimoine d'Angles » avec entre autre le projet de « faire découvrir la frise magdalénienne au public ».

A retenir :

- Une richesse du patrimoine culturel à travers le patrimoine architectural qui est la trame principale de l'attrait touristique de la commune.
- Des manifestations culturelles qui mettent en valeur le patrimoine bâti comme par exemple le feu d'artifice ou le festival du Livre.
- Le caractère sportif de la vallée de l'Anglin en particulier avec le maillage des sentiers communaux et intercommunaux.
- Une valorisation du patrimoine à travers différentes actions : aménagement des sentiers et des rues piétonnes, fleurissement, aménagement de la place centrale ...
- Un patrimoine préhistorique non mis en valeur (trop grande fragilité) alors que celui-ci pourrait être le pôle majeur de l'intérêt patrimonial de la commune et de ses environs.

² Pays des Vals de Gartempes et Creuse

Carte itinéraires de randonnées.

Chapitre V
LES RESEAUX

*Un questionnaire « Réseaux » a été envoyé à chaque concessionnaire suivi d'une réunion.
Le présent chapitre synthétise les différents éléments relevés.*

I. LE RESEAU ROUTIER :

La commune est traversée par 4 routes départementales qui partent en « étoile » depuis le bourg.

Les 4 voies départementales qui sillonnent le territoire communal sont :

- **La départementale n°2** : il s'agit de l'axe majeur de la commune reliant Saint-Pierre-de-Maillé à . Cet voie Est/Ouest, qui permet de rejoindre Chauvigny puis Poitiers la RN151, voit son trafic journalier s'établir autour de 1760 véhicules par jour (sur la période 2002/2003).
- **La départementale n°2b** : elle suit un axe est / ouest en passant par le Bourg de la commune. Celle-ci permet de rejoindre la commune de Le Blanc via la RD 3 (au sud-est) ou Châteauroux via la RN151 et l'A20 (à l'est). Il s'agit essentiellement de déplacements locaux qui se positionnent sur cet axe.
- **La départementale n°2c** : elle suit un axe nord-sud et se prolonge au nord sur le département de l'Indre par la D95b.
- **La départementale n°5** : elle suit également un axe nord/sud en passant par le Bourg. Elle permet de relier la commune de Vicq-sur-Gartempe (au nord) et au delà la commune de la Roche-Posay. Son trafic journalier s'établir autour de 770 véhicules par jour (sur la période 2002/2003).

A noter des largeurs de chaussées sur l'agglomération très réduites en certains points : plusieurs secteurs ont une largeur de chaussée comprise entre 3 et 4 m. Cela est dû en grande partie à la configuration urbaine ancienne mal adaptée au mode de transport contemporain (poids lourd en particulier). On peut observer pendant la période estivale une congestion du flux routier sur le bourg principalement occasionné par le fort nombre de véhicules touristiques en transit.

Des aménagements de parc de stationnement sur des parcelles agricoles (en périphérie de l'agglomération) sont prévus pour décongestionner au mieux le réseau routier.

Un maillage de voies secondaires, ancré sur la voirie principale, dessert correctement l'ensemble des lieux dits et écarts. Aucun engorgement n'est à signaler. Les principales voies sont relativement bien entretenues. Elles ont un faible gabarit et supportent un trafic uniquement de desserte locale.

La direction de l'Aménagement, de l'Espace et de l'Environnement indique par courrier qu'il n'y a pas de projets en cours ou à venir.

II. L'ASSAINISSEMENT :

Voir dossier complet d'assainissement si nécessaire en mairie. La cartographie du zonage d'assainissement est en annexe du dossier PLU pièce n°8.

Le schéma directeur d'assainissement a été approuvé le 21 octobre 1997.

Gestion, entretien et financement :

Seul le bourg est assaini en partie collectivement : la ville haute, le quartier Sainte Croix et les Droux. Les habitations du bourg situées en périphérie seront intégrées au collectif au fur et à mesure de l'extension du réseau. Les hameaux de Douce, les Robins et Boisdichon sont prévus en assainissement collectif sur le long terme.

La maîtrise d'œuvre est confiée à la DDAF et à la DDE pour les travaux d'installation (réalisés par tranches). La maîtrise d'ouvrage revient au service assainissement de la commune.

La maintenance est confiée conjointement au service assainissement communal et à la SATESE pour la surveillance du lagunage.

Fonctionnement actuel :

L'état général du réseau et le fonctionnement des équipements est bon. Les secteurs à renforcer et /ou à étendre sont ceux de la périphérie du bourg. Un poste de refoulement est installé sur le quai du Président Périvier pour collecter certaines habitations gravitairement.

La station de lagunage est constituée de 3 bassins (au nord du bourg). La rivière l'Anglin sert d'exutoire. Le lagunage est prévu pour 500 équivalent-habitant (avec une marge de 20 % de développement) 260 personnes sont raccordées sur la station (en 2003).

Le réseau est type séparatif.

III. LES AUTRES RESEAUX :

1. Eau potable :

Gestion, entretien et financement du réseau d'eau potable :

- La maîtrise d'œuvre revient au cabinet SAUNIER TECHNA à Tours
- La maîtrise d'ouvrage et la maintenance est attribuée au SIAEP de Vicq-sur-Gartempe

Suite à la réunion les points suivants sont relevés :

L'état général du réseau est bon et on ne signale aucun cas de saturation de ce dernier. Il n'existe pas de secteur où le réseau est surdimensionné qui aurait pu occasionner un développement bactérien.

L'eau consommée provient de ressources souterraines.

Il existe deux captages d'eau potable sur le territoire communal :

- à proximité du moulin de Remerle, forage (en secours) d'une profondeur de 7.40 mètres (le long de la rivière l'Anglin, au nord du bourg)
- Sur le lieu dit Mon Plaisir au nord du bourg : forage de 158 mètres (principalement).

Concernant la consommation (en juin 2003) :

- Le nombre d'abonnés communaux est de 419.
- La consommation moyenne par foyer est de 93m³ par an et son évolution est stable.

Deux canalisations principales de diamètre 150 et 160 millimètres desservent le bourg :

- la première longe le terrain de football (au nord du bourg) puis descend le long de la D5, traverse le centre bourg pour enfin rejoindre le village des Droux plus au sud.
- La seconde canalisation part de cette première, dessert le lotissement les petits Breux, puis descend à la périphérie Est du bourg pour rejoindre finalement la salle des fêtes.

Les autres canalisations sont principalement entre le diamètre 50 et 80 (que cela soit sur le bourg ou le reste des écarts)

Il est également signalé qu'il n'y pas de projets à venir sur le réseau.

2. Défense incendie :

Il est signalé que tous les poteaux incendie sur le bourg sont conformes.

La norme à respecter : un poteau incendie doit pouvoir délivrer 60 m³ d'eau / heure à une pression d'1 Bar pendant 2 heures, soit une réserve en eau de 120 m³ minimum.

➤ Concernant le projet de la frise magdalénienne :

Possibilité de se raccorder sur le poteau incendie près de la salle des fêtes.

Le SDIS signale que cette solution est le minimum à prévoir, tout dépend ensuite de l'ampleur du projet (superficie, nombre de bâtiments ...) en sachant qu'il existe une réglementation spécifique pour les bâtiments recevant du public. Il est conseillé que la commune se rapproche du SDIS une fois que le projet sera dans une phase plus aboutie afin de voir si la sécurité incendie est suffisante.

➤ Le transfert du camping à proximité du champ de foire :

Il est signalé que seule une petite canalisation de 32 mm dessert le cimetière, ce qui est insuffisant pour le futur camping d'une trentaine d'emplacements.

En corrélation, il n'existe donc pas d'hydrants (bornes incendie) pouvant couvrir le secteur du camping. La borne la plus proche est celle située sur la place (soit à plus de 300 m de l'entrée du futur camping). Il est indiqué également qu'il n'est pas possible de se raccorder sur la rivière l'Anglin à cause d'un dénivelé trop important.

Il est rappelé que la distance couverte par un hydrant en secteur urbain est de 200 m (avec 200 m entre chaque hydrant maximum)

Solution proposée :

Au vu de l'augmentation de la consommation d'eau potable avec l'arrivée du camping, il est proposé de faire valoir ce fait pour réaliser le changement de la canalisation actuelle. Cette dernière (de diamètre 80) passe sous la rue St Jean, puis à l'intersection avec la rue du champ de foire la canalisation passe à 60 mm pour desservir les habitations à l'extrémité de la rue.

Il est donc proposé de remplacer cette dernière par une canalisation de 100 mm et de la prolonger jusqu'à l'entrée du camping.

Ainsi il peut ensuite être mis en place une bouche incendie avec facilité et un coût moindre.

Ce programme de remplacement de canalisation a été réalisé.

➤ Concernant les extensions de l'habitat au nord du bourg (proche du Petit Breux essentiellement)

- Pour le lotissement en lui-même :

Aucune remarque n'est faite (réseau E.P : ok ; et présence d'un hydrant qui couvre le lotissement et au-delà)

- Le long du chemin des Petits Breux (desservant le terrain de football) :

Pas de problème signalé : canalisation de 150 mm, juste prévoir la mise en place d'un hydrant.

- Le long du chemin rural dit d'Angles à l'Etranglar (« le champ Grimaux ») :

Il n'existe pas de canalisation d'eau potable (et donc d'hydrants) le long de cette voie.

Des travaux d'extension du réseau sont à prévoir entre la canalisation du lotissement et celle rejoignant la rue d'Enfer soit près de 400 m de linéaire.

➤ **Concernant la mise en place d'une petite zone artisanale :**

- Essayer de se mettre à proximité de la canalisation de 160 (qui dessert le lotissement) à l'est du bourg.
- Concernant la sécurité incendie : même indication que pour le projet de la frise (voir la superficie de la zone, nombre de parcelles et type d'artisanat)

➤ **Les villages sur la commune :**

En dehors de Ste-Croix et des Droux, seuls les villages de Douce et des Liboureaux possèdent des hydrants (un chacun).

Ainsi il est établi le constat que le reste des villages ne possède pas de défense incendie (quelques mares sont toutefois présentes)

3. Ordures ménagères :

Le SIMER¹ gère et traite les ordures ordinaires.

Le ramassage s'effectue une fois par semaine sur toute la commune et deux fois par semaine sur le centre bourg du 15 juin au 15 septembre (fréquentation touristique = résidences secondaires occupées + camping).

Le traitement est établi au centre d'enfouissement technique du Vigeant après transfert sur la plateforme de Pindray.

La collecte sélective s'effectue en porte à porte en même temps que la collecte traditionnelle. Les emballages recyclables sont traités sur les centres de tri du Blanc et de Bauges après transfert.

Les encombrants (fer, déchets verts, tout venant, plastique ...) peuvent être déposés à la déchetterie de Saint Pierre de Maillé (ouverture le lundi et mercredi de 14 h à 18 h et le samedi de 8 h à 12h). Il existe deux autres déchetteries sur le territoire de la communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse.

4. Transport collectif :

Le transport public est géré par le Conseil Départemental de la Vienne.
Le transporteur est la société S.T.A.O.

Une seule ligne existe : il s'agit de la ligne Châtellerault – le Blanc
Le point de ramassage scolaire s'effectue sur la place haute du bourg de Angles/l'Anglin.

5. Le réseau électrique :

Le territoire est complètement couvert par un réseau électrique. Aucun dysfonctionnement n'est à signaler. Le réseau est amené à la demande.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Vallée de la Gartempe est l'autorité concédante via la commune. EDF reste le concessionnaire.

La commune est traversée par deux lignes haute tension en partie Ouest de son territoire : lignes 225 kv Orangerie – Eguzon et ex Orangerie – Erguzon 2 (hors tension).

L'effacement des réseaux est géré par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Vallée de la Gartempe. Les réseaux ont déjà été effacés sur une partie du bourg.

LE RÉSEAU TELECOMMUNICATION :

Le territoire est couvert par un réseau et des installations téléphoniques. Une demande est en cours pour installer une antenne relais « téléphonie mobile » sur le château d'eau.

La desserte en ADSL sur l'ensemble du territoire communal opérationnelle depuis l'automne 2004.

L'enfouissement et l'effacement des réseaux sont envisageables. Ils se font dans le cadre de l'ouverture de tranchées destinées à d'autres réseaux. Cet effacement a déjà été effectué en partie sur le bourg et la ville basse.

A signaler la présence sur la commune voisine de Saint Pierre de Maillé d'une station hertzienne sur laquelle est appliquée une servitude relative aux transmissions radioélectriques (protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (confère les plans de servitudes en annexe du dossier PLU).

7. LE RÉSEAU EAUX PLUVIALES :

Seul le bourg, dispose d'un réseau de collecte des eaux pluviales. Il s'agit d'un réseau unitaire pour le réseau ancien (sur le coeur du bourg) ; lors des nouvelles tranches de travaux, le réseau est mis en séparatif.

Ainsi, les eaux pluviales sur le bourg sont collectées pour partie par le réseau unitaire, pour partie par le réseau eau pluvial existant.

Sur le reste du territoire les eaux pluviales sont évacuées par les caniveaux et fossés existants, et résorbées partiellement sur les parcelles.

¹ Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural